

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

REVUE MENSUELLE
DES ENTREPRISES PUBLIQUES & PRIVÉES

— ART DE L'INGÉNIEUR, ARCHITECTURE & TRAVAUX PUBLICS —

Ayant obtenu une MÉDAILLE DE BRONZE au Congrès international des Entrepreneurs (1882), à Liège (Belgique)

PRIX DE L'ABONNEMENT POUR UN AN
France, Algérie, Alsace-Lorraine. 12 fr.
ÉTRANGER, LE PORT EN SUS

ADMINISTRATION : RUE GENTIL, 4, A LYON
Imprimeur-Gérant : PITRAT Aîné

LES ANNONCES SONT REÇUES
à l'Agence de Publicité, 14, rue Confort, à Lyon
ET AU BUREAU DU JOURNAL

PLATRES, CHAUX, CEMENTS

CARREAUX DE VERDUN

TELEPHONE

TELEPHONE

FAVRE FRÈRES

Quai de Serin, 50, 51, 52. — LYON

La Maison se recommande par le BON MARCHÉ et la BONNE QUALITÉ de ses marchandises

ENTREPOT GÉNÉRAL

DES

TUILERIES DE BOURGOGNE

TUILES LOSANGÉES. — TUILES MODÈLE FOX. — TUILES SAINT-ROMAIN
TUILES VILLA, 16, 18, 24, 27 AU MÈTRE CARRÉ
TUILES ÉCAILLES BOUTS ROUNDS BOUTS CARRÉS — TUILES ÉCAILLES VERNIES
TUILES ARDOISÉES — TUILES EN VERRE — CHASSIS EN FONTE DE 1 A 24 TUILES
TUILES A DOUILLE — CHÂTIÈRES — TUILES CHAPERON POUR COUVERTURES DE MURS
FAITIÈRES ET ARÊTIERS DE TOUS MODÈLES
RIVES LOSANGÉES ET ORNÉES — FRONTONS — COUVRE-CHÊNEAUX OU BORDURES
TUYAUX EN TERRE ET EN GRÈS VITRIFIÉS — TUYAUX PONCETS
POINÇONS — CHEMINÉES — BALUSTRES — CARREAUX ROUGES ET CARRICHES
CARREAUX DE VERDUN — PLOTETS PRESSÉS ROUGES ET BLANCS — PLOTETS VITRIFIÉS
PLOTETS CREUX ET BRIQUES CREUSES
LATTES A PLAFOND — LITEAUX A TUILES, ETC., ETC.

ENVOI SUR DEMANDE DU CATALOGUE ILLUSTRÉ



OFFICE DES BREVETS FRANÇAIS & ÉTRANGERS
(Fondé en 1863)
LYON, 44, RUE FERRANDIÈRE

Ingénieur-Directeur : P. BROCARD

BREVETS d'INVENTION en France et à l'Étranger. —
MARQUES de FABRIQUE. Dépôt de modèles, dessins, etc. —
RAPPORTS DIVERS. EXPERTISES. PROCÈS en contrefa-
con. — VENTE. CÉSSION. EXPLOITATION des Inventions
utiles. — ÉTUDE et CONSTRUCTION des Machines et Appa-
reils. — ATELIER de Dessin Industriel, INSTALLATION
d'USINES.

CONSULTATIONS ET RENSEIGNEMENTS GRATUITS
SUR LES LEGISLATIONS DES BREVETS

(Il est répondu par retour de courrier à chaque demande de prix et détails)

SACS VENTE ET LOCATION BACHES

MAISON FONDÉE EN 1815

C^{DE} PASSOT

1, rue Longue et quai de la Pêcherie, 12
LYON

Un tarif spécial de location pour baches est
fait à MM. les Entrepreneurs. Bâches
d'occasion vendues dep. 0,75 le m. c.
Sacs pour Chaux, Plâtres, Ciments, etc.

VINS D'ALGÉRIE

IMPORTATION DIRECTE DE LA PROPRIÉTÉ
L'hectolitre 45 francs, franco à domicile

MAISON GRILLON-LEMAIRE

132, Grande-Rue de CUIRE

BOITE : 6, place des Terreaux

Envoi gratis d'échantillons à toutes demandes
affranchies.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES DE FRANCE (L^D)

PROPRIÉTAIRE UNIQUE DES MINES DE SEYSSSEL

CONCESSION DU 9 FÉVRIER AN V, RECONSTITUÉE PAR DÉCRET DU 8 MAI 1888

Mines de Chavaroche, Forcens-Sud, Frangy, Bastennes, Ragusa (Sicile)

M. DELANO, DIRECTEUR

117 et 119, quai de Valmy, à Paris

TÉLÉPHONE

Ingénieur-Conseil : M. LÉON MALO

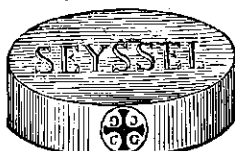
TÉLÉPHONE

Agence à Lyon : 29, rue du Bât-d'Argent



Marque de
Fabrique

ADJUDICATAIRE DES TRAVAUX D'ASPHALTE
Des villes de Paris, Lyon, des Grandes
Administrations, Chemins de fer, etc.



Dallages en asphalte de toute nature pour Terrasses,
Allées, Cours, Sous-Sols, Écuries et Remises. Dallages
spéciaux pour Usines et Ateliers Chapes en asphalte
pour le Génie. Béton bitumineux. Travaux en asphalte comprimé. Ventes de matières asphaltiques. Fonda-
tions insoulevées en asphalte pour installations mécaniques, système LÉON MALO, breveté s. g. d. g.
EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1889, GRAND PRIX, 2 MÉDAILLES D'OR

Enduit lithoïde français

BREVETÉ S. G. D. G.

Procédé économique pour peindre les
Métaux, Ciments, Pierres, Briques, Crépis,
Bois, Toiles, Verres, etc., etc.

Médaille d'argent, Toulouse 1887.

— d'argent, Bruxelles 1888.

— d'or, Londres 1883.

— d'argent, Académie nationale de France 1889.

— d'or 1^{re} classe, Académie de Bruxelles 1889.

— d'or, Tunis 1889.

Diplôme d'honneur, Académie de Bruxelles 1890.

LÉON PUPAT A ROMANS (Drôme)

L'Enduit Lithoïde Français supprime l'emploi du
minium pour les fers et le brûlage acide pour les ci-
ments. Ce produit résiste à toutes les températures ; il
peut séjourner dans l'eau : les sels et acides n'ont aucune
action sur lui.

Recommandé aux compagnies de Navigation, de che-
mins de fer, de constructions, aux Usines à gaz, etc.

L'Enduit se vend pur ou combiné.

Demandez brochure explicative et prix courant

CHAUFFAGE DES SERRES PAR THERMOSIPHON

Spécialité de Chaudières en fer forgé

NE POUVANT NI SE CASSER NI SE DESSOLDER

GARANTIES SUR FACTURE

MODÈLES PORTATIFS ET MAÇONNÉS

CHAUFFANT DEPUIS 30 MÈTRES JUSQU'À 1000 MÈTRES DE TUYAUX

40 MÉDAILLES DE 1870 À 1889

Tuyaux, Tubulures, etc.

EAU
FUMÉE
EAU
SECARD
GENDRIER

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

Installation de Bains
Buanderies
Hydrothérapie

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

CHAUFFAGE
A Eau Chaude
POUR HOSPICES, ÉCOLES, ET GRANDS
ÉTABLISSEMENTS

CHAUFFAGE

</

Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements, renseignements et annonces, est centralisé à l'Administration du Journal, 4, rue Gentil.

Les abonnements sont payables d'avance. Toutes les quittances d'abonnement ou d'annonces sont à souche et valables signées par M. PITRAT, directeur, ou son fondé de pouvoirs. Tous nos recouvrements se font par l'intermédiaire de la poste. L'abonnement ou l'annonce continue sauf avis contraire.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste ou au bureau du journal, imprimerie PITRAT aîné, 4, rue Gentil, à Lyon.

SOMMAIRE

TEXTE : Jurisprudence. — Quelques observations sur le rendement lumineux des becs de gaz usuels. — Spéculation et syndicats. — Curiosités de l'habitation lyonnaise. — Revue de la Presse. — Le quartier Grôlée. — La nouvelle Préfecture. — Avis et renseignements divers. — Travaux en cours d'exécution. — Résultats et mises en adjudication etc., etc. — GRAVURE : Vue de la nouvelle Préfecture.

JURISPRUDENCE

COUR D'APPEL DE GRENOBLE (1^{re} CH.). — AUDIENCE DU 11 DÉCEMBRE 1888.

Présidence de M. LE GRIS, premier président.

1^o DEMANDE NOUVELLE. — OUVRIER. — ACCIDENT. — ACTION EN INDEMNITÉ. — BASE. — APPEL. — BASE NOUVELLE.

2^o ASSURANCES TERRESTRES. — ACCIDENT. — SALAIRES. — RETENUE. — PATRON ASSUREUR.

1^o *L'ouvrier qui a introduit contre son patron une action en exécution d'un contrat d'assurance pour lequel le patron lui faisait une retenue sur son salaire, ne peut demander pour la première fois en appel l'augmentation de l'indemnité qui lui a été attribuée par les premiers juges, en se fondant sur ce que le patron lui aurait fait une retenue supérieure à celle qui a servi de base, en première instance, au calcul de cette indemnité, pareille demande constituant une demande nouvelle non recevable en appel.*

2^o *Le patron qui fait à ses ouvriers une retenue sur leurs salaires, en vue d'une assurance, n'est point par cela même leur assureur; mais il peut être actionné par l'ouvrier en paiement de l'indemnité d'assurance, sauf son recours contre la Compagnie assureur, lorsque, d'après le contrat, ladite Compagnie doit suivre à ses frais les procès dirigés contre les patrons, mais sous le nom de ces derniers.*

MAULINI C. CHAUMETON et VANEL

Le 18 août 1888, jugement du Tribunal civil de Die, ainsi conçu :

« Attendu que Maulini, ouvrier mineur pour le compte et sous la direction ou surveillance de Chaumeton et Vanel, soutient qu'il a contracté, le 18 août 1887, sur le chantier de ses patrons une hernie inguinale gauche en faisant un effort pour soulever un bloc de pierre à l'aide d'une pince; qu'il en serait résulté pour lui une infirmité permanente et partielle d'une certaine gravité qui l'empêcherait de se livrer d'une façon suivie au travail de sa profession; que, pour ce fait, et en réparation du préjudice souffert, il demande, à titre d'indemnité, une somme de 3.000 francs à Chaumeton et Vanel, en leur double qualité de patrons ayant assuré à la Compagnie la Zurich leurs ouvriers contre les risques professionnels, et de patrons responsables des accidents survenus, par leur faute ou leur négligence, aux ouvriers travaillant sur leurs chantiers;

« Attendu, en ce qui touche la responsabilité de Chaumeton et Vanel, tirée de leur qualité de patrons, qu'il n'est pas démontré qu'il y ait eu faute ou négligence de leur part; que, du reste,

Maulini n'offre même pas de prouver que la responsabilité de ses patrons soit engagée en aucune manière; qu'il y a lieu, dès lors, de rejeter son action, en tant qu'elle dériverait d'une faute imputable à ses patrons;

« Attendu, en ce qui touche les stipulations énoncées dans la police d'assurance, que Maulini a payé à ses patrons la prime qui devait l'assurer à la Zurich contre des accidents professionnels; qu'il est constant que Chaumeton et Vanel ont contracté avec cette Compagnie une assurance collective au profit des ouvriers travaillant sur leurs chantiers, en vue de procurer une indemnité à ceux d'entre eux qui seraient victimes d'accidents contractés dans les travaux; qu'il est constant aussi que, pour alimenter cette assurance, Chaumeton et Vanel opèrent une retenue de 2 0/0 sur le montant du salaire de leurs ouvriers; qu'il s'est formé ainsi, entre ses patrons et Maulini, un lien de droit dont il est juste que celui-ci recueille le bénéfice; qu'il n'y a plus qu'à rechercher, dès lors, si l'accident arrivé à Maulini a entraîné pour lui des infirmités entrant dans la catégorie de celles qui sont prévues par le contrat d'assurance;

« Attendu que le rapport du médecin établit que Maulini est atteint d'une hernie inguinale gauche contractée dans l'exercice de sa profession sur les chantiers de Chaumeton et Vanel; qu'il n'est pas prévu dans la police d'assurance que la hernie donnerait droit à une indemnité; qu'on ne saurait assimiler la hernie à l'effort dont il est question en l'article 11 de ladite police d'assurance; qu'il s'agit plutôt dans l'espèce d'une incapacité de travail permanente et partielle prévue en l'article 7 de la même police d'assurance; qu'il faut en conclure que l'action en dommages-intérêts de Maulini, quant à ce, est juste et fondée, mais que le Tribunal a pouvoir de limiter l'indemnité due à la victime, même en cas d'incapacité permanente et partielle;

« Attendu que la somme réclamée par Maulini paraît exagérée; que le Tribunal, vu les circonstances de la cause, estime qu'il serait suffisant de lui allouer, à titre d'indemnité, une somme de 600 francs;

« Par ces motifs,

« Déboutant Chaumeton et Vanel de leurs fins et conclusions comme non fondées, les condamne conjointement et solidairement, en leur qualité d'assureurs, à payer audit Maulini à titre d'indemnité, en réparation du préjudice souffert, la somme de 600 fr. avec intérêt de droit;

« Les condamne, en outre, aux dépens. »

Ce jugement ayant été frappé d'appel, la Cour de Grenoble a rendu l'arrêt suivant :

« La Cour,

« En ce qui concerne la fin de non-recevoir opposée à Maulini :

« Attendu que la demande formée par celui-ci devant le tribunal tendait à l'exécution du contrat d'assurance avec la Compagnie la Zurich.

« Attendu que, dans ses conclusions d'appel, Maulini demande une augmentation de l'indemnité qui lui a été attribuée par les premiers juges, en se fondant sur ce que ces patrons lui auraient retenu, non pas 2 0/0 sur l'assurance contractée à son profit, mais 2 fr. 75; que Chaumeton et Vanel auraient ainsi, au dire de Maulini, dont ils étaient les *negotiorum gestores* quand ils l'ont assuré, bénéficié d'une part de la somme qui, suivant l'intention de l'appelant, devait être versée à la Compagnie d'assurances;

« Attendu que l'examen sollicité de ces faits qui ne sont qu'al-



légues sans qu'aucune justification en ait été donnée et des conséquences légales qui pourraient en être déduites à l'encontre de Chaumeton et Vanel, constitue, ainsi qu'il a été soutenu au nom des intimés, une demande nouvelle qui ne peut être discutée pour la première fois devant la Cour; que l'appel de Maulini ne peut être accueilli à cet égard et que sa demande de plus amples dommages-intérêts sur des motifs autres que celui tiré de l'exécution pure et simple du contrat d'assurance doit être rejetée;

« Attendu que l'appel incident de Chaumeton et Vanel est recevable en la forme;

« Attendu qu'aux termes du contrat d'assurance intervenu entre la Compagnie la Zurich et Chaumeton et Vanel, la Compagnie s'est engagée à suivre et à diriger à ses frais les procès qui pourraient naître entre ces patrons et leurs ouvriers, mais au nom des premiers, ses assurés; qu'il s'en suit que Chaumeton et Vanel, étant seuls nominativement en cause, peuvent seuls, bien qu'on ne doive pas leur reconnaître la qualité d'assureurs de leurs ouvriers, être condamnés envers ceux-ci au paiement de l'indemnité due, sauf le droit pour eux de se faire rembourser par la Compagnie;

« Au fond;

« Attendu que la hernie inguinale dont Maulini est atteint ne peut être considérée comme un des accidents exclus du bénéfice de l'assurance, aux termes de l'article 11 de la police du 28 mars 1886; que c'est à bon droit que le Tribunal de Die, par jugement du 18 août 1888, dont les motifs sont adoptés, a fait profiter Maulini du bénéfice de cette assurance et lui a attribué la somme de 600 francs qui, en réalité, sera payée par la Compagnie la Zurich;

« Par ces motifs,

« Déclare Maulini mal fondé dans son appel;

« Dit que la demande formée par lui pour obtenir une indemnité plus considérable de Chaumeton et Vanel, qui auraient perçus 2 fr. 75 0/0 sur son salaire et n'auraient versé que 2 francs à son profit à la Compagnie d'assurances, constitue une demande nouvelle sur laquelle la Cour ne peut statuer;

« Reçoit, en conséquence, la fin de non-recevoir qui lui est opposée de ce chef par les intimés;

« Reçoit en la forme l'appel incident de Chaumeton et Vanel;

« Dit que ceux-ci, bien qu'ils ne puissent être considérés comme assureurs personnellement de leurs ouvriers, sont néanmoins tenus, aux termes du contrat par eux produit, de verser, sauf recours, le montant de l'indemnité due;

« Au fond :

« Confirme le jugement du Tribunal de Die du 18 août 1888 en ce qu'il a condamné Chaumeton et Vanel à payer avec intérêts de droit une indemnité de 600 francs à Maulini;

« Condamne l'appelant à l'amende et aux dépens de son appel principal et les intimés aux dépens de leur appel incident. »

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LE RENDEMENT LUMINEUX DES BECS DE GAZ USUELS

GAZ

Les expériences qui suivent ont été faites *chacune entre deux essais photométriques ordinaires*, au photomètre Dumas et Regnault, afin de vérifier à la fois l'état de la carcel-étalon et le pouvoir éclairant du gaz consommé. On a admis comme titre du gaz la moyenne des deux essais. On n'a retenu que les essais faits avec un gaz de titre compris entre 90 et 105 litres.

Chaque bec a été réglé au débit pratique d'une bonne flamme, chacun suivant son type, et sa valeur en carcels a été dé-

duite de la distance à laquelle il fallait le mettre de l'écran. Le débit horaire indiqué est celui que donnerait, aux conditions de l'essai, du gaz à 105 litres ou calculé comme tel. Ce calcul a pour base l'hypothèse que, en pratique et dans les limites indiquées, la quantité de lumière émise par chaque bec est, à débit égal, inversement proportionnelle au titre du gaz. Ainsi le débit observé pour un bec donné, avec du gaz à 104, a été augmenté dans la proportion de $\frac{105}{104}$. Quoique approximatif, ce calcul est généralement admis pour les essais photométriques.

Le débit de 105 litres étant le chiffre généralement admis en France pour le bec étalon, suivant les conditions énoncées au cahier des charges de la Compagnie Parisienne du Gaz, nous donnons, pour chaque bec, sa valeur en carcels par 105 litres de gaz brûlés; le coefficient ainsi obtenu, que nous désignons ici par P, est ce qu'on pourrait appeler le rendement lumineux du bec par rapport au bec étalon.

Les essais ont été faits en hiver, dans une chambre noire cubant environ 60m³, ne contenant que deux observateurs au plus, et munie d'une hotte de ventilation au-dessus du photomètre.

La pression du gaz au brûleur, inférieure à 15mm d'eau, était en général très-faible.

N° DE L'ESSAI	Débit horaire observé en litres D	VALEUR EN CARCELS	
		absolue C	Par 105 l. de gaz ramené au titre de 10
			P
			$P = C \times \frac{105}{D}$

1° Becs à flamme libre (papillons).

1 Bec papillon stéatite tête creuse, N° 6 de la série large de la Ville de Paris, soit fente 0mm,6 de larg.	180	1,21	0,706
2 D° N° 7, pour l'éclairage public avec régulateur sec à 125 litres vérifié.	125	1,02	0,857
3 D° N° 8, avec régulateur à 200 litres vérifié.	200	1,74	0,912
4 Bec conjugué de M. Coze, de Reims, 3 becs n° 4, à 23mm de distance du bec central à chacun des deux becs voisins.	405	3,60	0,933

2° Becs à cheminée.

d. signifie : diamètre de la cheminée).			
h. signifie : hauteur de la cheminée).			
5 Bec Bengel type, fourni par Deleuil (description suivant Dumas et Regnault).	105	1	1
6 Bec (dit n° 2) porcelaine, 2 rangées concentriques de trous, diamètre des trous 0mm6, cône; cheminée en verre d. intérieur 51mm h. 260 millimètres.	285,7	2,77	1,02
7 Bec (dit n° 3) porcelaine, 2 rangées concentriques de 40 trous de 0mm6, cône; cheminée d. 42 millimètres, h. 200 millimètres.	218	2,14	1,03
8 Bec (dit n° 7), couronne cuivre, panier cuivre (au lieu du panier porcelaine) 30 trous 0mm7; un seul essai (toujours entre deux essais photométriques), cheminée comme au n° 7.	226,6	2,25	1,043
9 Bec (dit n° 6) porcelaine, panier en cuivre, mais couronne en porcelaine, 40 trous de 0mm8 (un essai), cheminée comme au n° 7.	182,5	1,82	1,049
10 Bec (dit n° 4) porcelaine, 40 trous de 0mm8, cheminée comme au n° 7.	198	2,03	1,07

11 Bec (dit n° 4) porcelaine, 20 trous de 0 ^{mm} 8.	189	1,98	1,1
12 Bec « américain » pareil au bec n° 14 de l'essai n° 15, panier porcelaine avec rainure horizontale laissant passage à un petit levier qui commande la pièce de réglage dans l'axe, couronne stéatite arrondie mesurant 15 ^{mm} × 26 ^{mm} (diamètres intérieur et extérieur), 30 trous de 1 millimètre; cône, 24 millimètres; galerie 51 millimètres de diamètre.	202,3	2,19	1,136
13 Bec tout métallique, genre Chausse-not, panier nickelé <i>plein</i> , 2 cheminées concentriques, la plus basse extérieure pour laisser entrer au bas de la flamme de l'air chauffé contre la cheminée intérieure; couronne métal percée de 40 trous de 1 ^{mm} 3 disposés près du bord extérieure; d. intérieur de la couronne 18 millimètres, d. extérieur 29 millimètres; cône 36 millimètres. Cheminée intérieure d. = 41 ^{mm} . — extérieure d. = 70 ^{mm}	255,83	2,77	1,136
14 Bec « London-Argand » de S. de Londres, pris sur sa « lampe d'architecte » modèle D. B. C. et C ^{ie} , couronne stéatite, 24 trous de 0 ^{mm} 8; cône, tige au centre de 12 millimètres, dans l'axe de figure; cheminée en verre mince, épaisseur 1 millimètre, diamètre 45 millimètres, hauteur 170 millimètres.	184	2,04	1,16
15 Bec (dit n° 14) « américain » couronne stéatite sertie dans une couronne de cuivre de 16 ^{mm} × 27 ^{mm} , 34 trous de 11/10 de millimètre, galerie 41 ^{mm}	226	2,56	1,19
16 Bec (dit n° 10) comme le suivant, couronne bombée.	208,76	2,463	1,24
17 Bec (dit n° 11), L. et O. « breveté » nickelé, cône 34 millimètres, tige centrale 10 millimètres, couronne plate en stéatite 19 ^{mm} × 28 ^{mm} , 40 trous de 1 millimètre, galerie 41 millimètres, cheminée ordinaire.	202,75	2,48	1,28
18 Bec (dit n° 16) couronne porcelaine 15 ^{mm} × 25 ^{mm} , 40 trous 0 ^{mm} 9, cône 34 millimètres, galerie 50 millimètres.	171,09	2,10	1,283
19 Bec (dit n° 9) deux couronnes concentriques stéatite; couronne intérieure, diamètres 12 et 20 millimètres; 22 trous de 11/10 de millimètres; couronne extérieure, diamètres 28 et 38 millimètres; 50 trous de 1 millimètre; cône 46 millimètres; galerie 60 millimètres, panier allongé mesurant 65 millimètres de hauteur pour la partie perforée.	296	3,82	1,355
20 Bec (dit n° 15) 1 couronne stéatite plate, 40 trous de 1 millimètre, diamètres de la couronne 14 et 26 millimètres, cône 34 millimètres, galerie 50 millimètres.	186,34	2,417	1,362

21 Bec (dit n° 17) de S. et K., à W., Allemagne, tige centrale de 10 millimètres, couronne stéatite 21 ^{mm} × 28 ^{mm} à 34 trous de 12/10 de millimètre, cône 33 millimètres, galerie 49 millimètres; Cheminée intérieure d. = 45 ^{mm} . — extérieure d. = 40 ^{mm} . <i>pas de panier</i> , la couronne est supportée au-dessus de l'ajutage d'arrivée par 3 petites tiges en cuivre fondu; réglage au centre par un levier à axe horizontal, large accès d'air sous la couronne.	261	3,42	1,377
22 Bec dit Cardinal de M., fabriqué par R., à R., (Allemagne), deux essais, l'un en ôtant la coupe, l'autre avec la coupe en place. (a) Sans coupe. Essai de 10', gaz à 94', distance = 1 ^m 75, d ² = 3,0625 carrels, pression 11 millimètres, débit 3815 en 10'.	233	2,74	1,234
(b) Avec la coupe. Essai de 10', gaz à 94', distance 1 ^m 89, d ² = 3,572 carrels, pression 11 millimètres, débit 391 en 10'.	234	3,20	1,435
23 Bec à disque de W., Lille, avec cheminée renflée, 42 trous de 1 millimètre, disque central, un essai.	286,4	4	1,466

Indiquons par comparaison quelques chiffres qui ont été donnés pour les becs Wenham et Cromartie, dans les journaux spéciaux généralement admis comme faisant autorité.

(A suivre.)

SPECULATION ET SYNDICATS

— SUITE —

Le Pacte de famine paraît d'abord un fait incroyable et il ne faut rien moins que les preuves qu'en ont eues les historiens les plus sérieux, pour que l'on puisse y ajouter foi. C'est une tache ineffaçable au règne de Louis XV et qui servira de contre-poids, dans la balance de l'histoire, à bien des crimes commis cinquante ans plus tard.

Notre code pénal ne renferme actuellement que deux articles contre les accapareurs, et qui sont bien loin de cette législation draconienne de la Convention.

Ce sont les articles 419 et 420, avec articles adjonctifs 421 et 422 concernant l'agiotage.

Article 419. — Tous ceux qui par des faits faux ou calomnieux semés à dessein dans le public, par des suroffres faites aux prix que demandaient les vendeurs eux-mêmes, par réunion ou coalition entre les principaux détenteurs d'une même marchandise ou denrée, tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'à un certain prix, ou qui, par des voies ou moyens frauduleux quelconques, auront provoqué la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises, ou des papiers et effets publics, au dessus et au dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce, seront punis d'un emprisonnement d'un mois au moins, d'un an au plus et d'une amende de 500 francs à 10.000 fr. Les coupables pourront de plus être mis par l'arrêt ou le jugement sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus.

Article 420. — La peine sera d'un emprisonnement de deux mois au moins et de deux ans au plus, et d'une amende de 1000 francs à 20.000 francs, si ces manœuvres ont été pratiquées sur grains,

grenailles, farines, substances farineuses, pain, vin et toute autre boisson. La mise en surveillance qui pourra être prononcée sera de cinq ans au moins et de dix ans au plus.

Si des accaparements semblables au Pacte de famine ne peuvent plus exister, si, comme nous l'avons déjà dit, la grande division de la production et des marchés, la rapidité des moyens de communication rendent impossible de tels faits, il ne faudrait pas en conclure que l'accaparement lui-même soit dans une période de décroissance. Il se généralise et se transforme au contraire, s'infiltrant pour ainsi dire dans nos mœurs commerciales, ne s'attachant plus seulement aux produits de première nécessité, mais devenant par la formation des syndicats, un outil dangereux entre les mains de puissantes associations.

Est-ce que, depuis le plus petit consommateur jusqu'au plus grand producteur, tous ne tendent pas à s'unir, « à former des phalanges », comme dit Fourier dans son système d'association, pour produire ou consommer (lutter en un mot) à meilleur compte, ou bien, quelquefois, pour faire plier les marchés sous le poids de leurs exigences?

C'est surtout à ce dernier point de vue qu'on doit se placer, malheureusement, pour expliquer cette évolution; car les moyens que le spéculateur pris individuellement peut mettre en œuvre, sont bien faibles, quelles que soient sa fortune et son intelligence; aussi, comprend-on que l'idée de grouper ses efforts et ses ressources avec tous ceux qu'intéresse une même affaire se soit présentée à son esprit.

De là, la formation de ces syndicats de production dont les Anglais et les Américains ont été les initiateurs.

En Angleterre, les syndicats existent depuis fort longtemps.

Plusieurs tentatives de formation de syndicats sont même remarquables, en ce sens qu'elles indiquent bien la direction de l'esprit spéculatif anglais et montrent jusqu'à quel point peut en arriver ce système.

Nous voulons parler d'un syndicat formé en vue d'accaparer le charbon, syndicat au capital de 100 millions de francs (2 milliards 1/2 de francs) et qui, malgré son énorme capital recula devant l'impossibilité flagrante de l'accaparement. Un autre syndicat s'était formé, syndicat de production et de vente des papiers. Mais celui-ci échoua également, la concurrence allemande et française rendant difficile la réussite de cette affaire, et étant donné que l'Angleterre produit plutôt le papier lourd et épais.

Dès le 26 mars 1883, le congrès annuel de l'Association des chambres de commerce du Royaume-Uni, sur la proposition de la Chambre de commerce de Bradford, adoptait un ordre du jour, tendant à déclarer, que le nouveau système d'association gigantesque pour la création de monopoles, menaçant de désorganiser certaines industries et branches de commerce au seul bénéfice des spéculateurs, et demandait de nommer une commission spéciale, pour considérer la possibilité d'arriver à des prescriptions législatives, pour empêcher l'abus de la liberté de coalition, en vue de surélever artificiellement les prix des objets de consommation et d'usage général.

Le Congrès se rallia à l'opinion que le système des syndicats, exagérât la tendance à l'esprit de jeu et de spéculation.

Aux États-Unis, les Trusts sont devenus une si grande plaie, qu'il a été fait une série d'enquêtes législatives sur leurs inconvénients, et l'on a été jusqu'à élaborer des projets de loi pour soumettre aux rigueurs du code pénal, les participants aux syndicats, comme ayant conspiré contre le bien public.

Au Parlement américain, le sénateur Cullon, proposa même un bill en vertu duquel, les capitaux employés à la formation de trusts seraient confisqués par l'État; et ce bill était soutenu par tous les hommes du parti républicain, car les trusts sont impopulaires dans le parti ouvrier.

On alla même plus loin, car on voulait les atteindre, en supprimant les droits d'entrée à l'ombre desquels ils se sont développés, et l'on proposait de punir les trustées, au moyen d'une loi, les condamnant à un emprisonnement de un à cinq ans, et à une amende variant de 1.000 à 10.000 dollars.

Ainsi, voilà deux pays, créateurs des syndicats, l'un libre échangiste, l'autre protectionniste à outrance, qui arrivent à ce résultat: désirer la promulgation de lois qui les réglementent ou les prohibent en empêchant l'accaparement. En France, les syndicats de production sont assimilés à nos associations et à leurs divers systèmes, en subissent toutes les lois, et comme elles sont protéiformes, pouvant, d'après leurs statuts rendre très variable leur constitution.

Ils visent plus spécialement les produits bruts que les produits ouverts ou manufacturés, parce qu'il est plus facile de spéculer à la source même d'un produit, que dans les mille ramifications que lui fait subir l'industrie; et si, le syndicat est très important, on voit quelquefois le public entrer dans l'affaire par la création de parts ou d'actions.

Depuis quelques temps, nos économistes se préoccupent également de cette grave question des syndicats.

Dans sa séance du 5 janvier 1889, la Société d'économie politique de Paris, avait étudié les questions qui se rattachent aux syndicats producteurs.

M. Roffolovich, avait démontré que les grandes associations, formées dans le but d'accaparer la production d'une marchandise, étaient rigoureusement légales; mais n'en constituaient pas moins une cause de perturbation dangereuse pour les transactions commerciales. Et il avait ajouté, qu'il y avait lieu de faire une grande différence des syndicats formés en pays libre-échangiste, à ceux constitués en pays protectionniste.

Dans le premier, disait-il, c'est une opération commerciale semblable aux autres; dans le second, au contraire, c'est une situation intolérable au consommateur, puisqu'on l'oblige à ne pas consommer, ou à subir les conditions du syndicat.

A la suite de cette séance, la Société d'économie politique, résolut de revenir sur cette étude, et en agrandissant le débat, de ne plus discuter seulement le point spécial des syndicats producteurs, mais le principe même du droit d'association.

Un économiste français, M. Baudrillard, parlant des sociétés, disait justement, que les exemples abondaient pour démontrer que les individus ne pouvaient se défendre contre toute action oppressive, que dans les limites accordées à la liberté d'association.

(A suivre.)

NESTOR.

CURIOSITÉS DE L'HABITATION LYONNAISE

MAISONS ANCIENNES

Dans la rue Juiverie, aux deux angles du midi, se trouvent deux belles maisons. Celle qui est adossée à la colline est fort curieuse, vue de la montée, par sa tourelle et son escalier. Celle qui est du côté de la Saône et dont le soubassement est orné de mufles de lions, est désignée comme ayant appartenu aux Dugas. Je n'ai aucune certitude à cet égard. La maison est sans profondeur, et l'intérieur n'offre, je crois, rien de curieux; mais sa façade est la plus belle façade de maison que je connaisse en France, par son ordonnance sévère et grandiose, par l'harmonie de ses proportions, la correction de ses lignes et la sobriété de l'ornementation. Cette assertion paraîtra exorbitante. Je crois pourtant que pour orner une maison il ne suffit pas de prodiguer les sculptures et de tourmenter les lignes, encore moins de transporter dans un pays un modèle convenable à une autre région,

encore moins de dissimuler sa destination par une recherche d'enjolivements. Une maison doit s'annoncer au dehors ce qu'elle doit être au dedans.

Reprenons le côté du couchant. Tous les édifices qui le composent ont droit à une mention spéciale.

Le numéro 10 : l'intérieur était splendide. M. Martin en a sauvé par la gravure les détails dispersés depuis. Il appartenait d'après les armoiries sculptées sur le portail, à Antoine Bonyn de Servièrès, lequel légua 2.000 livres à l'aumône générale et fut inhumé à Saint-Laurent.

Le numéro 8, bâti par Philibert de L'horme pour Antoine Bullioud, trésorier de l'épargne sous François I^{er} et conseiller d'État. Les Bullioud avaient une autre maison rue Saint-Jean, en face de la prison actuelle. Celle-ci est fort connue et plusieurs architectes en ont fait la monographie.

Le numéro 4, hôtel Paterin très connu aussi par la gravure et par une belle lithographie de l'album des Amis des Arts. Rien ne justifie sa désignation. Le dernier des Paterin figurant à Lyon est Claude Paterin, conseiller au sénat de Milan, président au parlement de Dijon en 1525, mort en 1551 et par conséquent antérieur. Il avait épousé Françoise de Rubys et ne laissa qu'une fille mariée à Nicolas de Beaufremont. Cette qualité de sénateur de Milan me fait supposer que son habitation était au-dessus de la montée, au lieu désigné encore sous le nom d'*Hôtel-de-Milan*. Le soi-disant hôtel Paterin appartenait, dans le siècle dernier, à M. Mayeuvre de Champvieux, et aujourd'hui, à M^{lles} de Montbrian, ses héritières.

La maison qui est à la suite au nord, sans être aussi importante, est à voir pour son escalier. J'en ignore complètement les auteurs.

Rue Lainerie, numéro 5, maison des Frères tailleurs, un vrai bijou. M. Paul Saint-Olive en a donné l'histoire, et M. Martin la reproduction gravée.

Numéro 11, dans la cour, au-dessus de l'entrée de l'escalier, un écusson en cartouche, curieusement travaillé. Malgré son état un peu fruste, je crois y distinguer un chevron. Ce seraient peut-être les armes de la puissante famille des Gorrevod, lesquels, d'après M. Steyert, avaient des possessions dans ce quartier.

Rue Saint Jean. Outre la maison des Chamarriers dont j'ai dit quelques mots, il y en a une foule d'autres intéressantes. On peut visiter toutes celles qui ne portent pas des traces de reconstitution moderne, surtout dans la partie au levant entre le Change et la place du Gouvernement.

Le numéro 11 qui, selon M. Cochard, servait d'hôpital pour les gens attachés à la maison du gouverneur.

Le numéro 9. Deux maisons aux portes travaillées avec goût, en face de la prison. L'une d'elle porte les armes des Bullioud sur l'imposte. Plus près de Saint-Jean, une cour avec un portique. Sur la place du Gouvernement, l'ancien hôtel au Levant, et au midi une façade remarquable par sa cage d'escalier, d'un dessin élégant et correct, M. Martin l'a donnée dans son ouvrage.

Rue Confort, numéro 32, en face de l'entrée de l'Hôtel-Dieu, maison citée par M. Martin pour sa porte et la splendide ferronnerie de son imposte.

Rue de la Tourette, aux Chartreux, portail entre la cour et le clos de ce nom, avec deux colonnes en granit rose, surmonté d'un écusson à lambrequins d'un beau travail, aux armes d'Alexandre Mazuyer, trésorier de France en 1630. Il a été gravé par Tournier, en 1870. La maison appartenait en 1864, à M. Champavert, ancien maître de pension.

A l'angle de la rue des Chartreux, la maison où sont les Sœurs de Saint-Joseph est fort belle sur la cour; elle doit être de la même époque.

A l'entrée du chemin des Etroits, la maison dite de Palladio,

est altérée par de récentes additions. (Voir Saint-Olive, 6 août 1860).

Place Grollier, une fontaine carrée à colonnes. Petit monument d'un bon style et parfaitement en harmonie avec la place. Il se dégrade, et appelle à juste titre quelques travaux de réparation et d'entretien.

Au-dessus de la chapelle des Carmes déchaussés et au-dessous du passage Gay est la maison d'Alexandre Maserani, seigneur de Thunes, prévôt des marchands en 1642, qui épousa Cornélie Lumagne. Des travaux récents lui ont enlevé son caractère. Dans la chapelle d'une architecture si bien appropriée aux mouvements de terrain et aux horizons de collines, de verdure et de fabriques, on voit les armoiries des Lumagne. Elle avait été fondée par Barthélemy, oncle de François Lumagne, échevin en 1663. L'habitation de cette famille était plus bas, sur la montée, autant que j'en puis juger par un écusson dans la cour, de forme très-riche, mais dont on ne peut pas bien distinguer les pièces.

Rue des Farges, à Saint-Irénée, joignant l'hôtel du Bœuf couronné, l'ancienne maison des Bellievre. Elle est fort dégradée. On y remarque encore la tour saillante de l'escalier et au-dessus de la porte l'écusson de cette famille; à côté est une fontaine sans eau, faite au commencement de ce siècle avec un taurobole romain. C'était une heureuse inspiration, mais on la laisse exposée sans défense à tous les caprices destructeurs des *gones* du quartier.

Montée des Chazaux. Porte de l'ancien dépôt de mendicité. C'était la résidence de M. de Mandelot, gouverneur de Lyon au xvi^e siècle. Ses armes et celles d'Éléonor de Robertet, sa femme, y sont sculptées. On en admire le travail et le dessin d'une grande manière. Plus haut est une autre porte du même temps ornée de ses deux colonnes. Elle a été lithographiée.

En haut du Tire-Cul, sur la montée Saint-Barthélemy, la maison des Villars. Un portail magistral en voûte surbaissée d'une grande hardiesse.

Plus haut la maison des Breda, élégante habitation où séjourna, dit-on, Gabrielle d'Estrées.

A l'angle de la montée du Garillan, la maison des Gondy.

Rue Mercière. On a beaucoup détruit dans cette rue. Le n° 50 a une vaste cour où se trouve un puits et son couronnement dans le style du puits de la rue Saint-Jean. Voir la ferronnerie de l'imposte de la porte d'allée. Au xvii^e siècle, on y a ajouté un écusson en bois aux armes des Gayot.

Le numéro 68 était la maison des de Laporte, Hugues et Jean de Laporte furent imprimeurs et conseillers de ville. Horace Cardon y eut aussi son imprimerie; voûtes contournées d'une grande hardiesse; jolis détails aux fenêtres.

Mesdemoiselles Giraud qui étaient à la tête d'un établissement typographique en ont fait faire la gravure.

Rue Trois-Maries, toutes les maisons sont belles. Au levant celle ayant sur la porte le groupe des trois Maries; à côté l'ancienne demeure des de Boissieu.

Quai de Bondy, il y avait sous le numéro 66 une maison du xvii^e siècle dont les fenêtres à fronton ornés de feuillages étaient d'un excellent style et d'une exécution parfaite.

Elle est reproduite dans l'ouvrage de M. Martin, ainsi que plusieurs autres de ce quai, et surtout la façade du numéro 162. On l'a démolie en 1861. M. A. Rousset, amateur distingué des reliques du vieux Lyon en a recueilli les tailles et les a utilisées pour orner une nouvelle maison sur le cours de Brosses.

Quai Peyrollerie, 136.

Sur le quai Pierre-Scize on trouve enchassées des sculptures et une statue du plus haut intérêt, venant de l'abbaye de l'Île-Barbe. Voir le *Guide* d'Adrien Peladan, 1864.

Rue Saint-Paul, le nouveau chemin de fer a fait tomber la

maison du numéro 14. Elle a été gravée par Tournier. On y admirait une tourelle en saillie et une galerie du xvi^e siècle.

Montée des Carmélites, au fond des cours, parmi les restes de l'ancien couvent, un escalier monumental du xviii^e siècle. Citons aussi l'escalier des Feuillants, dans la maison qui fait l'angle des deux rues de ce nom.

Rue Vaubecour, numéro 11, portail de l'ancien cloître dans la cour.

Petite rue de Cuire, numéro 1, porte du xvii^e siècle.

Rue de la Poulaille, l'intérieur de la cour de l'ancien hôtel de ville. M. de Valous en a donné l'histoire complète.

REVUE DE LA PRESSE

L'*Encyclopédie d'architecture* publie, en supplément, dans son dernier numéro, l'annonce suivante d'un concours ouvert entre tous les architectes.

APPEL A TOUS LES ARCHITECTES FRANÇAIS. UN CONCOURS SANS PROGRAMME.

Le but. — Les palais élevés au Champ de Mars, avec leurs formes nouvelles et leur emploi de matériaux inattendu, ont prouvé que c'est à tort que l'on déniait un style à l'architecture du xix^e siècle.

Il a été démontré, en outre, que l'absence d'originalité reprochée à nos artistes n'avait qu'une cause, à laquelle ceux qui s'intéressent à l'art doivent s'efforcer de remédier dans la limite de leurs forces.

Les éditeurs de l'*Encyclopédie* croient pour leur part que l'imagination ne manque pas à notre génération d'artistes, que le moyen de lui donner essor leur fait seulement défaut.

Les conditions dans lesquelles l'architecte opérait autrefois et celles qui lui sont imposées aujourd'hui sont autres.

Avant qu'une instruction polytechnique eût donné à ceux qu'elle façonne des connaissances superficielles, mais générales, chacun s'en rapportait aux spécialistes pour tout ce qui n'était pas l'occupation ordinaire de sa vie. Le bourgeois comme le grand seigneur laissait toute liberté à l'architecte.

Bien différente est sa situation depuis que chacun se croit capable de tout diriger : on lui impose un type à amplifier ou à réduire, surtout à suivre.

En agissant ainsi, les clients ne peuvent que choisir dans les types existants; ils n'ont pas l'expérience et les connaissances techniques indispensables à la création de nouvelles formes.

Comment le xix^e siècle aurait-il un style particulier quand tout contribue à stériliser l'imagination de ses artistes?

Si nos architectes avaient eu la liberté d'action laissée à leurs prédécesseurs, nos besoins complètement transformés les auraient certainement amenés à trouver des formes appropriées à l'état de la civilisation actuelle.

Que de fois les éditeurs de l'*Encyclopédie* ont-ils été les confidents d'artistes regrettant de devoir renoncer à concevoir de projets originaux, afin de ne pas passer pour excentriques! Non, l'imagination n'est pas morte, et c'est avec l'espoir de prouver qu'elle a conservé en France son ingéniosité et sa vivacité que les éditeurs de ce journal établissent un concours annuel, dans lequel *liberté absolue* sera laissée aux concurrents.

Les conditions. — Aucun programme n'est imposé aux concurrents : maisons de rapport, hôtels particuliers, édifices publics, édicules, tous les projets non encore publiés seront admis au concours.

Les compositions ne comportant qu'une ou deux planches devront être dessinées à la plume; au-dessus de ce nombre, un dessin sur trois pourra être lavé.

Tous les dessins devront être exécutés avec une augmentation de un cinquième de la dimension des planches sur lesquelles ils seront reproduits. (Les planches mesurent au cadre 18 centimètres sur 27 centimètres).

L'échelle adoptée devra figurer graphiquement sur chaque dessin, de manière à pouvoir être réduite avec ce dessin.

Les dessins publiés resteront la propriété de l'*Encyclopédie d'architecture*; les autres seront rendus à leurs auteurs.

Les concurrents seront acceptés pour un ou pour plusieurs projets.

Chaque composition devra porter une indication particulière, et le nom de l'auteur ne devra se trouver que dans une enveloppe cachetée rappelant l'indication particulière.

Le délai. — Les dessins devront être rendus au bureau de l'*Encyclopédie d'architecture*, 13, rue Bonaparte, à Paris, le 15 novembre 1890, au plus tard. Le jugement sera publié dans les premiers jours de décembre.

Les récompenses. — Tout dessin matériellement bien exécuté et contenant des dispositions intéressantes sera publié dans l'*Encyclopédie d'architecture*.

Il sera, en outre, décerné un prix de 500 francs par dix projets reproduits, jusqu'à concurrence de quatre prix de 500 francs, soit 2.000 francs.

Le jury. — Laissant aux organisateurs du concours la responsabilité des principes développés par eux, et considérant que, quelle que soit la part d'imagination qui se manifeste dans une œuvre d'architecture, celle-ci doit avant tout posséder des qualités de composition, de logique et d'étude, les architectes dont les noms suivent ont accepté d'être membres du Jury : MM. Bailly, de Baudot, Charles Garnier, de Joly, Lheureux, Lisch, Moyaux, Narjoux, Raulin, Sauvageot, Selmersheim, Uchard et Vaudremer.

LE QUARTIER GRÔLÉE

Le jury d'expropriation a terminé ses opérations pour la première section de la rue Grôlée.

Cette première section comprend les maisons qui s'étendent depuis l'église Saint-Bonaventure, le Grand-Bazar, le Mont-de-Piété et la rue Champier.

Nous publions ci-dessous le détail des indemnités payées par le jury aux divers propriétaires.

PROPRIÉTAIRES	OFFRES	DEMANDES	DÉCISION
MM. Chalvet-Monloup, rue Grôlée, 4.	100.000	230.000	130.000
De la Rochette, rue Grôlée, 6.	180.000	335.000	240.000
P. Martin, rue Grôlée, 8.	70.000	130.000	86.000
De Leusse, rue Grôlée, 10.	225.000	400.000	340.000
Queyras, rue Grôlée, 12.	3.000	48.000	18.000
M ^{me} ve Fichet, rue Grôlée, 14.	55.000	100.325	65.000
Seigle, rue Grôlée, 16.	50.000	85.000	55.000
Augagneur, rue Grôlée, 18.	38.000	58.000	40.000
Rue Grôlée, 20. Le propriétaire a traité à l'amiable.			
Rue Ferrandière, 41. Le propriétaire a traité.			
M ^{me} veuve Dessaigne, rue Ferrandière, 39.	18.000	44.650	35.000
Veuillet, rue Ferrandière, 37.	45.000	80.000	55.000
Berthet, rue Ferrandière, 35.	48.000	100.000	75.000
Taratre, rue Ferrandière, 33.	48.000	100.000	70.000
Trapadoux, rue Ferrandière, 31.	150.000	270.000	210.000

L'EXPOSITION NATIONALE ET COLONIALE DE LYON EN 1892

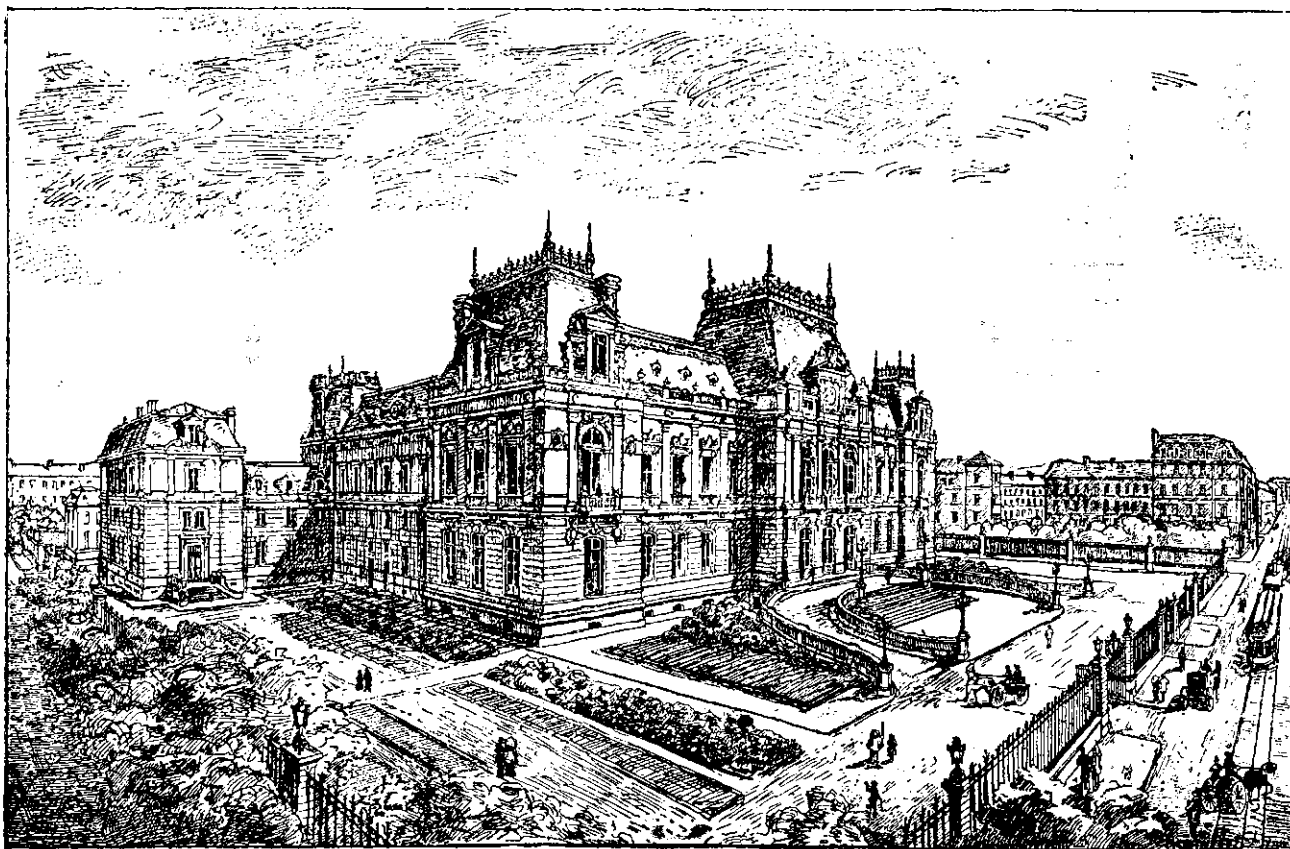
Une foule nombreuse se presse devant les vitrines de M. Dufin, rue de la République, pour voir les plans de MM. Bouilhères et Teyssière, architectes lyonnais, sur notre future exposition.

Cette remarquable étude emprunte certaines dispositions générales de notre collaborateur M. D. Comberousse qui, le mois dernier, faisait paraître dans notre journal un avant-projet détaillé, indiquant les meilleures bases pour cette grande entreprise lyonnaise. Nous pensions en effet qu'on ne pouvait guère s'écarter des diverses considérations que nos lecteurs ont pu lire, et l'intéressant projet de nos distingués architectes, MM. Bouilhères et Teyssière, confirme pleinement notre simple appréciation.

Il est évident qu'à la fin du concours, actuellement engagé, nous montrera d'ingénieuses variantes, des modifications utiles et intel-

ligentes, mais les grandes lignes différeront peu de l'idée générale qui semble avoir la faveur de la majorité du public.

Les attractions que l'on promet sont de plus en plus nombreuses et variées; notre collaborateur avait, dans son article, prévu la représentation en panorama ou en véritable modèle, d'un des derniers types de nos grands navires de guerre. Il serait fort curieux de voir se profiler sur le lac les formes massives et imposantes d'un cuirassé d'escadre, le *Marceau* par exemple. Bien entendu on se contenterait de construire simplement le pont, la carcasse étant représentée par une garniture extérieure, en planches peintes, ayant la forme exacte, mais le pont seul serait visible; on y verrait les modèles en bois des immenses canons de 34 centimètres de diamètre et de 11 mètres de long. L'emplacement choisi serait à quelques mètres seulement des rives du lac, c'est-à-dire à un endroit peu profond pour permettre de fixer au fond les planches extérieures et la charpente supportant le pont



du navire. Les passerelles de combat, hunes militaires, canons-revolvers, canons à tir rapide, tout pourrait être représenté. D'ailleurs les Forges et Chantiers de la Méditerranée, sans compter d'autres importants établissements, possèdent tous les modèles voulus d'engins maritimes, or aucun autre lieu que ce navire ne serait plus propice pour leurs expositions particulières : canons *Canet*, mitrailleuses Hotchkiss, tubes lance torpilles, canots, etc.

Un espace assez grand, entouré de palissades de trois côtés, isolerait ce modèle du reste de l'Exposition, le côté vers le centre du lac restant dégagé. Un droit de visite serait demandé pour cette attraction, on aurait la liberté d'y accéder du lac, avec des canots, ou de la terre ferme par une passerelle de service. Du haut du pont de ce navire on jouirait du véritable effet produit à bord de nos bâtiments de guerre, et ce ne serait pas la moindre attraction.

Il reste à savoir si la construction ne dépasserait pas les sommes disponibles pour les attractions diverses. S.

LA NOUVELLE PRÉFECTURE

A l'occasion de l'installation de plusieurs services administratifs et de l'inauguration de quelques salles de la nouvelle Préfecture, nous donnons aujourd'hui une vue d'ensemble de ce monument.

Nous nous réservons de l'étudier d'une façon complète dans nos prochains numéros.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête d'utilité publique. — Sur le projet de création d'une nouvelle ligne de tramways allant de la presqu'île Perrache (cours Charlemagne) à la gare des Brotteaux et au Parc de la Tête d'Or.

Le projet soumis à l'enquête a pour but la création d'une nouvelle ligne de tramways partant du cours Charlemagne, près de

l'église Sainte-Blandine et aboutissant à la gare des Brotteaux et au Parc de la Tête d'Or, en passant cours Charlemagne, voûtes de Perrache, cours du Midi, Pont et avenue des Ponts du Midi, rue de Marseille, place du Pont, cours de la liberté, rue de la Part Dieu, rue Garibaldi, rue Moncey, boulevard des Brotteaux et boulevard du Nord.

La ligne n'aura qu'une largeur de 1 mètre et une longueur d'environ 5 kilomètres.

L'exécution de cette ligne répond à un besoin excessivement urgent et son établissement immédiat est vivement réclamé depuis longtemps par tous les habitants de Perrache et de la Guillotière.

Il n'existe en effet, aucun moyen de communication directe et à bon marché entre la presque île Perrache et la rive gauche.

Le projet soumis à l'enquête remédiera partiellement à ce fâcheux inconvénient; mais nous ne saurions laisser passer cette enquête sans faire connaître quelques desiderata de la population lyonnaise.

1° Il y a lieu de compléter au plutôt le réseau des tramways en remplaçant les cars-riper par des tramways allant de la presque île Perrache à la gare de la rue Terme;

2° Il y a également lieu de créer une ligne allant directement de la presque île Perrache, aux cimetières de la Guillotière et dans les quartiers de la Mouche, Gerland et au nouvel arsenal.

Nous prions la municipalité de vouloir bien faire construire ces diverses lignes le plutôt possible.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de M. BELLEMAIN, 25, rue Saint-Pierre.

Cours Lafayette, et en retour sur l'avenue de Vendôme. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr., M^{me} Deblisson et M. Bellemain, rue Saint-Pierre, 25; entrepreneurs: maçonnerie, M. Emiel, 134, rue Boileau; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Débat, 71, chemin Bellecombe; pierre blanche, MM. Janin frères et Barthélemy et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, MM. Pélisson, 36, rue Saint-Joseph, et Lambert, 5, rue de l'Arbre-Sec. Au 5^e étage.

Rue Paul-Bert. 27. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. Motto, entrepr. de plâtrerie et peinture, 177, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, M. Chaize, 284, avenue de Saxe; pierre dure, M. Saint-Point, à Trept (Isère); pierre tendre, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe.

Cabinet de M. BERTHELET, 2, rue des Célestins.

Rue Mazard. 4. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Berthelet, architecte; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Faufligue et Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay. Au 1^{er} étage.

Cabinet de M. E. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

Avenue de Saxe côté droit et en retour sur la rue Bouchardy. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. J. Thévenet, entrepr. de menuiserie, rue Vendôme, 33; entrepreneurs: maçonnerie, M. Boucayet, rue Ferrandière, 40; pierre dure, Société anonyme des carrières de Villebois, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Frérot, rue Sébastien-Gryphe, 151. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. BLEIN, 86, cours de la Liberté.

Rue Boileau angle de l'avenue du Château. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Dussurget, 4, place des Terreaux; entrepreneurs: maçonnerie, M. Guerre, 135, rue Sébastien-Gryphe; charpente, M. Cramont, 117, rue Sébastien-Gryphe; serrurerie, M. Devier, 17, rue Coste.

Chemin des Chermettes. Construction d'une maison. Propr., M. Galéante, 23, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand, grande rue de la Guillotière, 8; pierre dure, M. Dussurget, 4, place des Terreaux; pierre blanche, M. Simon, 43, rue Montgolfier; serrurerie, M. Molliard, 19, cours Vitton.

Rue Paul-Bert. 21. Construction d'une maison sur cour. Propr., M. Garilaud, 32, rue Ferrandière; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Malterre et fils, 22, rue Palais-Grillet; charpente, M. Despayroux.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et TEYSSEIRE, 4, rue des Forces.

Avenue de Saxe côté droit angle de la rue Fénelon. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. et entrepr. général, M. Rivière, 4, rue Bossuet. Aux fouilles.

Rue Cuvier. 27 et 29. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. et entrepr. général, M. Rivière, 4, rue Bossuet. Aux fouilles.

Cabinet de M. A. CADET, 77, rue Ney.

Grande rue de la Guillotière. 161. Construction d'une maison. Propr., M. Forêt aîné; entrepreneurs: maçonnerie, M. Leluc, rue de Marseille, 39; pierre dure, M. Lalive, rue de Vendôme 282; pierre blanche, MM. Moitte et Portolis, rue de Créqui, 181; charpente M. Bonnaud, 74, rue des Trois-Pierres; menuiserie, M. Ribaud, chemin des Pins, 7; serrurerie, M. Bonnetin, cours Lafayette, 7.

Rue Masséna. 118. Exhaussement de maison. Propr., M. Panifous, 81, rue Robert; entrepreneurs: maçonnerie, M. Montagnon, place de la Charité, 5; charpente, M. Faye, rue Rabelais, 98; menuiserie, M. Joy, rue Masséna, 118.

L'Arbresle. Restauration de la partie nord est du vieux château. Propr., M. Cozona, à l'Arbresle. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Boulanger, à l'Arbresle; serrurerie, M. Rivière, à l'Arbresle.

Cabinet de M. F. CLERMONT, 8, rue du Bât-d'Argent.

Rue de Sèze. 49. Construction d'une maison de rapport. Propr., M. H. Andrié, 52, rue de Sèze; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, MM. Grimonet et Gubian; serrurerie, MM. Buclet, Guer et Blanc; peintre-plâtrier, MM. Martin et Ternier. Au 3^e étage.

Avenue de Saxe. 133. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Clermont père, 73, rue Vauban; entrepreneurs: maçonnerie, M. Ballet, 95, rue de la Part-Dieu; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Grépat, 124, rue Boileau; menuiserie, M. Clermont fils, rue Vauban, 73. Ravalement de la façade.

Cours de la Liberté. 40. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Richard, entrepr. de serrurerie, 6, rue de Marseille; entrepr. de maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. Aux fouilles.

Cabinet de M. COURT, 6, rue de la Barre.

Cours Lafayette (côté gauche) entre l'avenue de Vendôme et la rue Créqui. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Janin, entrepr. de menuiserie et charpente, 29, cours du Midi; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Au 5^e étage.

Rue Vaubecour, angle rue Franklin. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M^{me} veuve Faufligue et Lelarge, entrepr. de maçonnerie, 28, rue des Remparts d'Ainay; entrepreneurs: pierre de Villebois, M. Percherancier, 6, rue Paul-Bert; pierre blanche, M. Simon, 41, rue Montgolfier; charpente, M. Coreau, 51, cours Charlemagne; menuiserie, M. Janin, 29, cours du Midi; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze; plâtrerie-peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier. Couvert.

Rue des Trois-Pierres. 51. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Peyret, 60, rue Sébastien-Gryphe; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle; pierre de Villebois, MM. Ducarre et Gerbod à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Lalive, rue Vendôme, 282; charpente, M. Michard, à Monplaisir; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Carron, 18, rue de Bonnard; plâtrerie et peinture, M. Gayetti, 16, quai de la Guillotière. Couvert.

Cours Lafayette (côté gauche), angle de l'avenue de Vendôme. — Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Labasse, entrepr. de plâtrerie et peinture, 143, rue Cuvier; entrepreneurs: maçonnerie, M. Lelarge, 28, rue des Remparts-d'Ainay; pierre de Trept, MM. Vinard et C^{ie} à Trept (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, M. Henry, 23, rue Jacquard; serrurerie, M. Roubellat, 38, rue de Sèze. Au 4^e étage.

Route de Grenoble. 76. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Frandon y demeurant; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jarrigeon et Denis, 20, chemin Saint-Victor; pierre de Villebois, MM. Gerbod et Ducarre, à Porcieu (Isère); charpente, M. Michard à Monplaisir. Couvert.

Cabinet de M. A. COQUET, 289, avenue de Saxe.

Cours de la Liberté, angle de la rue Mazenod. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Gouyon, entrepr. de maçonnerie, 56, cours de la Liberté; entrepreneurs: pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^{ie}, et Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Débat, chemin Bellecombe, 71; menuiserie, M. J. Vermorel, 92, rue Créqui; serrurerie, M. Bruard, 11, rue des Passants. Toiture.

Cabinet de M. J. DUBUISSON, 67, rue Molière.

Cours Lafayette. 35. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. E. Fillon, 5, place Saint-Pothin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Taton frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, rue de la Bourse, 6; pierre de Cruas, M. H. Rostagnat, 52, cours Gambetta; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^{ie}, 67, quai de l'Hôpital; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, MM. Branle, 171, rue Vendôme, Marchal, 12, rue Croix Jordan, et Montelin, 253, rue Créqui; serrurerie, MM. Barbier, 6, rue Mazenod et Buclet fils, 2, rue Commarmot; plâtrerie et peinture, M. Calmel, 8, rue de la Bourse. Toiture.

Cabinet de M. Louis FANTON, 90, rue Vendôme.

Angle des rues Roquette et du Mont-d'Or. Construction d'une maison à loyer. Propr. et entrepr., M. Duperrier, maître-maçon, 2, rue du Bon-Pasteur; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy, Pomparat et C^{ie}; charpente, M. Henry; serrurerie, M. Brizon.

Rue Bellecombe. 13. Exhaussement d'une maison à loyer. Propr., M. Charlin-Guillin, apprêteur; maçonnerie, M. Chatoux, 3, place Saint

Pothin; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat et C^e; charpente, M. Grépat; serrurerie, M. Queyras.

Crépieu (Ain). Construction d'une villa. Propr., M. Bertrand à Crépieu; maçonnerie, M. Sauvanot, grande rue Saint-Clair; pierre de taille, MM. Janin frères, Barthélemy Pomparat, et C^e; charpente et menuiserie, M. Serre, à Crépieu; serrurerie, M. Brizon, 118, rue de Sèze; plâtrerie-peinture, M. Desgrange à Saint-Clair.

Cabinet de M. FRANCHET, 12, rue d'Algérie.

Rue Cavenne, de la Lône, Béarn et Parmentier. Construction d'un hôpital. Propr., la société civile de l'hôpital Saint-Joseph; entrepreneur: maçonnerie, MM. Rouchon frères, 37, quai Saint-Autoine. Aux fouilles.

Cabinet de M. GROBOZ, 65, rue de la République.

Rue Sala, 12. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Groboz, architecte; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Jamot et C^e, 8, rue du Plat; pierre dure et pierre tendre, MM. Janin frères et C^e, 67, quai de l'Hôpital. Terrassements et fondations.

Cabinet de M. GUIGUET, 13, rue de Jussieu.

Cours de la Liberté, angle de la rue de la Part-Dieu. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Pierre Richard, entrepr. de serrurerie, rue de Marseille, 6; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers. Au niveau du rez-de-chaussée.

Cabinet de M. MALAVAL, 10 rue Franklin.

Rues de la Charité entre les rues François-Dauphin et Sala. Construction d'un hôtel. Propr., la société du journal le *Nouvelliste*; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Gigodot et C^e, 87-89, rue Pierre-Corneille. Fondations du bâtiment sur cour.

Cabinet de M. PASCALON, 14, rue du Gare.

Rue Grenette, 28, angle rue Palais-Grillet. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Monvenoux, 25, rue Grenette; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois, Société anonyme des carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, 43, rue Montgolfier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Denat, 16, quai Claude-Bernard; plâtrerie et peinture, MM. Bardet, 14, rue Robert, et Détanger, 16, rue des Remparts-d'Ainay; serrurerie, MM. Guer et Blanc, 23, rue Bât-d'Argent, et Barbier et Morand, 10, rue Mazenod. Ravèlement des façades.

Cabinet de M. Claudius PORTE, 27, rue Saint-Pierre

Cours Lafayette, angle du chemin de Bellecombe. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Perrin et fils, marchands de bois, rue de la Part-Dieu, 26; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Fessetaud et fils, 81, rue Vauban; pierre de Villebois: Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Armand, rue Cuvier, 143; charpente, M. F. Flachet, à Villeurbanne; serrurerie, M. Muguet, 23, rue Chaponnay. Couvert.

Rue Pierre-Corneille et en retour rue Fénelon. Construction de deux bâtiments de rapport. Propr. M. Grimonet, entrepr. de menuiserie, 127, rue Pierre-Corneille; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, quai de l'Hôpital, 22; pierre de Villebois, M. Besson, à Montatieu-Vercieu (Isère); pierre blanche, M. Armand, 143, rue Cuvier; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lessellier, 14, rue Romarin. Au plancher du 5^e étage.

Cours Lafayette, angle de la rue Pierre-Corneille. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. MM. Dumont et Nouhen, entrepr. de maçonnerie, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^e, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lessellier, 14, rue Romarin. Au plancher du 5^e étage.

Rue Molière, angle rue Fénelon. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr. M. Queyras, entrepr. de serrurerie, 12, rue Grôlée; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Vivet, Sourd et Delafontaine, à Villebois; pierre blanche, MM. Barthélemy et Pomparat, Janin frères et C^e, 67, quai de l'Hôpital; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; plâtrerie et peinture, M. Lessellier, 14, rue Romarin. Au plancher du 5^e étage.

Rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Lessellier, entrepr. de plâtrerie et peinture, 14, rue Romarin; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée. Au plancher du 5^e étage.

Cours Lafayette, angle rue Molière. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., MM. Marin frères, entrepr. de charpente, 23, rue du Colombier; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^e, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; menuiserie, M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lessellier, 14, rue Romarin. Au plancher du 5^e étage.

Cours Lafayette. Construction d'un bâtiment de rapport. Prop. M. Dumont père, 22, quai de l'Hôpital; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Dumont et Nouhen, 22, quai de l'Hôpital; pierre de Villebois, MM. Janin frères et C^e, Barthélemy et Pomparat, 67, quai de l'Hôpital; pierre blanche, M. Besson, 81, rue Robert; charpente, MM. Marin frères, 23, rue du Colombier; menuiserie,

M. Grimonet, 127, rue Pierre-Corneille; serrurerie, M. Queyras, 12, rue Grôlée; plâtrerie et peinture, M. Lessellier, 14, rue Romarin. Au plancher du 5^e étage.

SOCIÉTÉ DES LOGEMENTS ECONOMIQUES, 2, avenue de l'Archevêché.

Rue Louis-Blanc, angle de la rue Dussaussoy. Construction de trois maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Durand, 175, grande rue de la Guillotière; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; pierre tendre, M. Dussurget, 4, place des Terreaux; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Pirault, 43, rue Robert; plâtrerie et peinture, M. Cessieux, 43, cours Gambetta.

Avenue des Ponts du Midi, et en retour sur la rue Cavenne. Construction de trois maisons de rapport. Propr., MM. M. Mangini frères, 2, avenue de l'Archevêché; entrepreneurs: maçonnerie: MM. Durel et Marchand, rue Ferrandière, 36; pierre dure, M. Delaye, 72, rue Paul-Bert; MM. Guicherd et Chaillier, à Trept (Isère); charpente, M. Faiguignon, rue Mazenod; serrurerie, M. Mermoz, 79, rue Smith. Au niveau du 1^{er} étage.

Entre les rues Saint-Pierre-de-Vaise, Saint-Didier et Cottin. Construction de cinq maisons ouvrières. Entrepreneurs: maçonnerie: M. Fessetaud, 81, rue Vauban; pierre dure, M. Delaye, 72, rue de la Part-Dieu; charpente, M. Faye, 86, rue Rabelais; serrurerie, M. Nigoul, rue Saint-Pierre-de-Vaise; plâtrerie et peinture, M. Labasse, 143, rue Cuvier.

Cabinet de M. THOUBILLON, 32, rue de la République.

Cours de la Liberté angle de la rue de la Part-Dieu. Construction d'un bâtiment de rapport. Propr., M. Nann, entrepr. de maçonnerie, 30, cours de la Liberté. Aux Mansardes.

Achèvement du grand Hôtel-Dieu. — Quai de l'Hôpital, rue de la Barre et rue Belle-Cordière. Propr., les Hospices civils de Lyon; arch., M. Pascalon, 44, passage de l'Hôtel-Dieu; entrepreneurs: maçonnerie, MM. Tatou frères, 60, cours Gambetta; pierre de Villebois et pierre blanche, MM. Janin frères et C^e, 67, quai de l'Hôpital; charpente en fer, chantiers de la Buire, 32, rue Rachais; charpente en bois, M. Faye, 98, rue Rabelais.

Ecole du service de santé militaire. — Avenue des Ponts du Midi, entre les rues Cavenne et de Marseille. Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint, directeur des travaux, M. J. Dubuisson, 33, quai Claude-Bernard; entrepreneurs: maçonnerie, M. J. Leduc, 39, rue de Marseille; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; charpente en bois, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; charpente en fer et serrurerie, M. Th. Burnichon, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Pansu, 21, rue des Asperges; plâtrerie et peinture, MM. Besse et Turin, 12, rue de Lyon, à Monplaisir; zinguerie, plomberie et couverture en ardoises, MM. Nicolas frères, 3, cours de la Liberté; tannisterie, M. Martin aîné, 29, rue de la Martinière. Au niveau du rez-de-chaussée.

Hôtel des Invalides du travail. — Lieu dit de Champagne, 5^e arrondissement. Propr., le département et la Ville de Lyon; arch., M. Moncorger, arch. du département, rue du Commandant-Dubois; entrepreneurs: maçonnerie et pierre de taille, M. Nann, 30, cours de la Liberté; ciments, M. Mazet, 86, boulevard de la Croix-Rousse; charpente en bois, M. Joseph Janin, à la Demi-Lune; menuiserie, M. Martin aîné, 14, rue Saint-Etienne, à Saint-Etienne (Loire); plâtrerie, peinture et vitrerie, MM. Rondeau et C^e, 182, faubourg Saint-Denis, à Paris; zinguerie, M. Audemard, 174, avenue de Saxe; serrurerie et quincaillerie, M. Maignon fils, 41, quai Jayr. Au rez-de-chaussée.

Facultés de droit et des lettres. Quai Claude-Bernard. Propr., la Ville de Lyon; arch. en chef, M. Hirsch; arch. adjoint et directeur des travaux, M. Catelan; entrepreneurs: terrassements et maçonnerie, M. J.-B. Grange, 1, rue Laurengin; ciments, M. B. Valanet, 30, chemin des Platanes, à Monplaisir; pierre de taille, MM. Dubois et Véry, 3, rue des Docks; charpente, M. Faye, 98, rue Rabelais; menuiserie, M. Martin aîné, à Saint-Etienne (Loire); serrurerie, M. Grohon, 29, rue Vauban; plâtrerie, peinture et vitrerie, M. Vellisson, 125, rue Sébastien-Gryphe; zinguerie, plomberie et couverture, M. Boussat, 12, rue Passet. Aux fouilles.

Nouveau Mont-de-Piété. — Rues Duguesclin, Servient, Clos-Suiphon et Part-Dieu. Propr., l'administration du Mont-de-Piété, 43, rue Ferrandière; arch., M. Thoubillon, 32, rue de la République; entrepreneurs: maçonnerie, M. L. Canque, 33, rue Saint-Pierre; pierre de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse; pierre de Lucenay, M. Guillaume; charpente, MM. Savariau frères, 26, quai Jayr; serrurerie, M. Lagoutte, 19, rue Vieille-Monnaie; plâtrerie et peinture, M. Fournier, 7, rue de la Martinière; ferblanterie, plomberie et couverture, M. Pétavit, 5, rue Godefroy. Au 1^{er} étage.

Pont Lafayette. — Reconstruction. Parties métalliques: entrepr., la compagnie de Fives-Lille, à Givors. Maçonneries: entrepr., M. Mortier, quai de la Guillotière, 21. Pierre de taille de Villebois et Hauteville, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Achèvement des parties décoratives.

Pont du Midi sur le Rhône. — Reconstruction. Propr. la ville de Lyon. Ingénieur en chef, directeur M. Clavenad. Conducteur, M. Tardy; ingénieur, M. Fabregue. Parties métalliques: entrepr., MM. Moisant, Laurent, Sayet et Cie, boulevard Vaugirard, 20, à Paris. Maçonneries: entrepr. MM. Claret et Thouvard, 26, quai Claude-Bernard. M. Moyné, chef de service. Pierre de taille de Villebois, Société anonyme des Carrières, 6, rue de la Bourse. Pose des arcs métalliques et achèvement des maçonneries.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — Le 26 août. — Hospices civils de Lyon. Vente: 1^{re} une parcelle de la masse n^o 38. Superficie: 764 m. 34 d. Mise à prix. 84 077 fr., soit 110 fr. le m. c.

(Non adjugé). — 2^e une parcelle de la masse n° 10. Superficie : 597 m. 78 d. Mise à prix, 74.722 fr., soit 125 fr. le m. c., adjud. M. Camille Chavaud, 32, cours Morand, à 74.800 fr.

Ardèche. — Le 14 août. — Préfecture. Travaux de chemins. Chemins d'intérêt commun. Chemin n° 15. Mont., 12.000 fr. M. Adrien Arnaud, à Montpezat, adjud. à 31 p. 100. — Chemin n° 17. Mont., 5.400 fr. M. Ernest Delarue, à Orgnac, adjud. à 21 p. 100. — Chemin n° 28. Mont., 35.000 fr. M. Jean-Baptiste Viillard, à Dunières, adjud. à 27 p. 100. — Vals-les-Bains. Chemin n° 4. Mont., 11.000 fr. M. Rémy Girard, à Arcens, adjud. à 21 p. 100. — Gras. Chemin n° 9. Mont., 3.600 fr. M. Gécien Chenivess, à Bourg-Saint-Andéol, adjud. à 1 p. 100. — Rochessauve. Chemin n° 1. Mont., 3.400 fr. MM. Dufaud et Combier, à Alissas, adjud. à 5 p. 100. — Saint-Fortunat. Chemin n° 5. Mont., 4.300 fr. M. Ferdinand Chabanas, à Privas, adjud. à 13 p. 100. — Saint-Sauveur-de-Montagut. Chemin n° 3. Mont., 4.900 fr. M. Simon Fayard, à Saint-Sauveur-de-Montagut, adjud. à 21 p. 100. — Saint-Germain. Chemin n° 4. Mont., 4.600 fr. M. Frédéric Fargier, à Saint-Germain, adjud. à 31 p. 100. — Félins. Chemin n° 19. Mont., 16.500 fr. M. Joseph Brun à Saint-Barthélemy-de-Vais, adjud. à 25 p. 100. — Vernoux. Chemin n° 10. Mont., 3.050 fr. M. Henri Alligier, à Saint-Martin-de-Valamas, adjud. à 7 p. 100.

Ardèche. — Le 14 août. — Sous-préfecture de Largentière. Commune de Mayres. Chemin vicinal ordinaire n° 11. Mont., 6.500 fr. M. Labrot fils, à Tueys, adjud. à 1 p. 100.

Drôme. — Le 17 août. — Mairie de Pont-de-Barret. Travaux communaux. Mont., 10.500 fr. M. Chenivess, à Bourg-Saint-Andéol (Ardèche), adjud. à 20 p. 100.

Isère. — Le 9 août. — Sous-préfecture de Saint-Marcellin. Travaux de chemins. — Chemin de grande communication n° 45. Mont., 4.000 fr. M. Marius Baboulin, à Rouon, adjud. à 25 p. 100. — Chemins vicinaux n° 1 et 2. Mont., 14.200 fr. M. Sylvain Matras, à Saint-Agnan-en-Vercors, adjud. à 32 p. 100. — Chemin vicinal n° 1, 7 et 8. Mont., 8.200 fr. M. Elisea Veyret, à Mallevall, adjud. à 35 p. 100.

Saône-et-Loire. — Le 12 août. — Préfecture. Travaux d'amélioration du canal du Centre. Exhaussement de 4 ponts sur écluses (1^{er}, 8^e, 24^e et 25^e Méditerranée). Mont., 37.000 fr. M. Jean-Pierre Gorce, à Chalon-sur-Saône, adjud. à 4 p. 100.

Savoie. — Le 23 août. — Préfecture. Route départementale n° 8, du pont de Saint-Pierre-d'Albigny à Aix-les-Bains. Grosses réparations à exécuter entre Routhennes et la limite du département, sur une longueur de 20 kilomètres. Mont., 32.200 fr. M. Pierre Basso, à Albertville, adjud. à 25 p. 100, après tirage au sort.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mercredi 10 septembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Le maire de Lyon, donne avis : que le mercredi 10 septembre 1890, à deux h. 1/2 de l'après-midi dans une des salles de l'hôtel de ville, il sera précédé par lui ou son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence de M. l'ingénieur, directeur de la voirie municipale, et de M. le receveur de la ville, dans les formes voulues par l'ordonnance du 14 novembre 1837, à l'adjudication en 6 lots, des travaux désignés ci-après : Construction d'égouts. — 1^{er} lot. Rue du Commerce, entre la montée de la Grande-Côte et la rue Pouteau. Mont., 7.555 fr. 95. Cant., 360 fr. — 2^e lot. Rue d'Enghien, entre les rues Bourgelat et de Cordé et cours Suchet, entre le cours Charlemagne et le Rhône. Mont., 28.203 fr. 30. Cant., 1.400 fr. — 3^e lot. Rue Duguesclin, entre la rue Moncey et la rue Mazenod et la rue Servient jusqu'à la rue Pierre-Corneille. Mont., 17.004 fr. 70. Cant., 800 fr. — 4^e lot. Rue d'Ivry, entre la grande rue de la Croix-Rousse et la rue de Belfort. Mont., 11.714 fr. 45. Cant., 500 fr. — 5^e lot. Rue de la Claire, entre la place de Paris et la rue de Saint-Cyr. Mont., 13.231 fr. 25. Cant., 600 fr. — 6^e lot. Rue Duguesclin, entre la rue Duquesne et le cours Morand. Mont., 21.591 fr. 15. Cant., 1.000 fr.

Les devis, plans, profils et cahiers des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Mercredi 24 septembre, 2 h. — Mairie de Lyon. Troisième arrondissement. Pavage en pavés d'échantillon de remploi de la rue de Vendôme, entre la place Vendôme et la rue Paul-Bert. Travaux estimés à la somme de 17.998 fr. 05. non compris une somme de 201 fr. 95 pour ouvrages imprévus.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux de la ville), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. 1/2 du matin à midi, et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Mercredi 24 septembre, 2 h. — Préfecture. Service vicinal. Adjudication au rabais de travaux publics par voie de soumissions cachetées. — 1^{er} lot. Chemin de grande communication n° 2. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, entre la montée Hoche et la limite de Caluire, sur 2.231 mètres. Eval. des trav., 12.010 fr. 50. Somme à val., 2.389 fr. 50. Cant., 200 fr. — 2^e lot. Chemin de grande communication n° 2 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, entre la limite de Lyon et la limite de l'Ain, sur 13.860 mètres. Eval. des trav., 25.584 fr. Somme à val., 4.416 fr. Cant., 420 fr. — 3^e lot. Chemin de grande communication n° 9 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, sur la limite de Lyon et celle de l'Isère, sur 4.939 mètres. Eval. des trav., 18.210 fr. Somme à val., 2.090 fr. Cant., 300 fr. — 4^e lot. Chemin de grande communication n° 13 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, sur le canton de Saint-Genis-Laval (11.158 m.). Eval. des trav., 14.071 fr. 80. Somme à val., 923 fr. 20. Cant., 230 fr. — 5^e lot. Chemin de grande communication n° 13 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, entre les sept chemins et la route n° 88, sur 17.453 m. Eval. des trav., 28.732 fr. 50. Somme à val., 3.267 fr. 50. Cant., 500 fr. — 6^e lot. Chemin de grande communication n° 14 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, sur une longueur de 8.079 m. du canton de Limonest. Eval. des trav., 13.971 fr. 75. Somme à val., 1.528 fr. 25. Cant., 250 fr. — 7^e lot. Chemin de grande communication n° 16 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, entre le pont Pilon et le pont Martinière, sur 9.831 m. Eval. des trav., 17.239 fr. 50. Somme à val., 1.760 fr. 50. Cant., 290 fr. — 8^e lot. Chemin de grande communication n° 16 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, entre la route n° 89 et le pont Pilon, sur 6.000 m. Eval. des trav., 21.378 fr. Somme à val., 2.622 fr. Cant., 350 fr. — 9^e lot. Ch. de gr. commun. n° 16 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, sur le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise, 16.734 m. Eval. des trav., 17.881 fr. 65. Somme à val., 2.118 fr. 35. Cant., 300 fr. — 10^e lot. Ch. de gr. commun. n° 17 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, du pont de la Mulatière à la limite de Millery, sur 11.531 m. Eval. des trav., 24.906 fr. Somme à val., 1.193 fr. Cant., 400 fr. — 11^e lot. Ch. de gr. commun.

n° 17 bis. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1893, du point kil. 11.584 à la route n° 86, sur 7.178 m. Eval. des trav., 6.091 fr. 50. Somme à val., 608 fr. 50. — 12^e lot. Ch. d'int. com. n° 27. Entretien et grosses réparations du 1^{er} janvier 1891 au 31 décembre 1892, entre la route nationale n° 7 et la limite de Dommartin, sur 8.168 m. Eval. des trav., 8.901 fr. Somme à val., 596 fr. Cant., 230 fr. — 13^e lot. Ch. d'int. com. n° 27. Fourniture de matériaux d'entretien. Dépense et repose de bordures. Réfection de rigoles pavées entre la route nationale n° 7 et la limite de Dommartin. Eval. des trav., 3.910 fr. Somme à val., 89 fr. 17. Cant., 200 fr.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la préfecture du Rhône (2^e division, 1^{er} bureau), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 h du matin à 3 h. du soir.

Rhône. — Jeudi 18 septembre, 3 h. — Hôtel de ville de Lyon. Direction d'artillerie de Lyon. Adjudication d'étain. Adjudication sur soumissions cachetées, d'une fourniture de 12.000 kilos. d'étain en lingots, en un seul lot, à livrer à la direction d'artillerie de Lyon pendant l'année 1890.

Le cahier des charges est déposé dans les bureaux de la direction d'artillerie de Lyon et dans les bureaux de la place de Paris, avenue de Saxe, n° 2, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Côte-d'Or. — Samedi 13 septembre, 2 h. — Préfecture. Etablissement d'un cimetière et rectification d'un chemin. Adjudication publique des travaux ci-après indiqués savoir : — 1^{er} lot. Commune de Selongey. Etablissement d'un nouveau cimetière dépense évaluée à 7.219 fr. 70 au projet dressé par M. Rouget, agent voyer à Marey-sur-Tilly. — 2^e lot. Commune de Turcey. Rectification du chemin vicinal n° 4, dit de Charencey, dépense évaluée à 5.899 fr. 23 au projet dressé par M. Fétu, conducteur voyer à Saint-Seine-l'Abbaye.

On prendra connaissance des plans, devis et cahier des charges à la préfecture (bureau des travaux publics), tous les jours de 9 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 5 h. du soir.

Jura. — Jeudi 11 septembre, 2 h. — Préfecture. Travaux communaux. Ions-le-Saunier (hospice). Construction d'une écurie à la ferme de Domblans. Mont., 7.696 fr. 57. Renseignements à la préfecture (2^e division).

Saône-et-Loire. — Vendredi 12 septembre, 2 h. 1/2. — Mairie de Chalon. Fourniture de 500.000 kil. houille pour le service des eaux, la mairie et les écoles communales pour 3 ans à partir du 15 octobre.

Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 13 septembre, 1 h. 1/2. — Préfecture. Rivière de l'Arly. Construction de digues entre le pont d'Alberville et celui du chemin de fer. Travaux à l'entreprise. Mont., 104.347 fr. 39. Somme à val., 10.652 fr. 61. Tot., 115.000 fr. Cant. prov., 1.500 fr. Cant. déf., 3.500 fr.

Communication des pièces du projet dans les bureaux : 1^{er} de la préfecture ; 2^e de M. l'ingénieur de l'arrondissement, à Albertville.

L'Imprimeur-Gérant. PITRAT AINÉ

LYON. — IMPRIMERIE PITRAT AINÉ, RUE GENTIL, 4.

Usines A LANCEY (ISÈRE) AU BOUCAU (BASSES-PYRÉNÉES)

PRODUCTION ANNUELLE : 50,000,000 de Kilos.

SOCIÉTÉ ANONYME DES CEMENTS PORTLAND

PORTLAND ARTIFICIEL
A PRISE TRÈS-LENTE — RESISTANCE EXCEPTIONNELLE

PORTLAND NATUREL
A PRISE LENTE

CIMENT A PRISE PROMPTE
QUALITÉ SUPÉRIEURE

J. BIRON FILS AINÉ à GRENOBLE Chargé de la Vente

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

PEINTURE & PLÂTRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre, entrepôt général des tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. — Carreaux de Verdun.

CARRIÈRES, MINES

PIERRE DE TOURNUS, blanche, demi-dure.
JEAUGEON FRÈRES, Entrepreneurs et Mds de pierres à TOURNUS (Saône-et-Loire). Exploitation de Carrières. — Fourniture spéciale de *Pierres Taillées* pour Bâtiments. Travaux d'art, etc., sur tous dessins et appareils. — Pierre Fine pour sculpture et marbrerie. — Approvisionnements permettant de livrer Brute ou Taillée en toute saison.

TAILLE DE PIERRES, SCULPTURE & DÉCORATION

PIERRES DE TOURNUS, Pierres blanches mi-dures, des Carrières de Tournus. **PERRET**, marchand et entrepreneur à Tournus (Saône-et-Loire). Exécution sur tous les plans et appareils de pierres taillées pour bâtiments, travaux d'art, etc. Fourniture de pierres brutes. — Exploitation exclusive des Carrières de Lacroix, pierre très fine pour statues, sculptures et marbrerie. — Stock de pierres brutes ou taillées pouvant être livrées en toutes saisons.

FILTRES

MAISON BERTHIER, fondée en 1840, 3 et 5, rue de Jarente, LYON. Spécialité de filtres de toutes dimensions pour clarifier et assainir les eaux. — Réservoirs en pierres avec filtres pour industries. *Seul fabricant, 7 fois médaillé.* — Marbrerie en tous genres.

TRAVAUX RUSTIQUES, TREILLAGES

VOLLAND FILS AÎNÉ, Grande-Rue, 21, à Oullins, près Lyon (Rhône). Grande fabrique de treillages perfectionnés. Spécialité de Claires. Travaux rustiques en tous genres, Kiosques, Chaumières, Cabanes aquatiques, etc.

ARDOISES, TUILLES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES, DALLES, ARDOISES, GUICHARD Père et Fils, chemin de Serin, 3, Lyon. — Représentant de la commission des Ardoisières d'Angers.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. — Plâtres. — Chaux hydrauliques et Ciments. — Carreaux de Verdun.

MAZARD PIERRE, fabricant de tuiles mécaniques et creuses, à Tassin (Rhône) près Lyon. — On trouve les anciens modèles de la maison Humbert Fox, tuilier à la Demi-Lune.

PRODUITS CERAMIQUES

PROST FRÈRES, fabricants à la Tour-de-Salvagny (Rhône). — Magasins et bureaux à Lyon, 16, quai de Bondy. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Appareils pour Sièges inodores, Panneaux et Carreaux en faïence, etc. Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour Conduites d'eau et pour Bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la Cie des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENT, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS

PONCET, (C.) quai Pierre-Seize, 60, Lyon. Avenue Denfert-Rochereau, 10, Saint-Etienne. Entrepôt et magasin de ciment de Vassy et de Grenoble. Chaux hydraulique Portland. Entreprise spéciale des travaux hydrauliques de revêtement et d'ornementation. Carrelages en tous genres. — Entrepôt de carreaux mosaïque de la Maison GISSER et BEMER de Marseille.

GAY, MATHIEU ET CHEVROT, rue de Marseille, 64. Seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat, pour Lyon et la banlieue, Portland de l'Est, du Valbonnais, Verieu le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble, chaux lourdes et de Bourgoin, Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes. Albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger.*

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

ABAT-JOUR

ABAT-JOUR A ROULEAU & A POULIE AUTOMATIQUE, Avec cables en fils de fer galvanisés inoxydables remplaçant les cordes en chanvre. **A. MICHEL**, rue Cuvier, 27, à Lyon.

BOIS DE CONSTRUCTION, SCIAGES & PARQUETS

BATY, (J.) Scieries à Bulle (Suisse), bureau à Lyon, 217, avenue de Saxe.

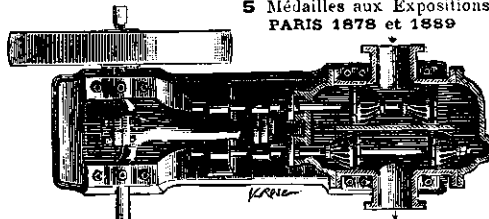
TÉLÉPHONES

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TÉLÉPHONES, Agence régionale, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. Chagnoux représentant pour Lyon et la région. — Vente et pose de Sonneries électriques, Boutons, Tableaux indicateurs, Avertisseurs d'incendie, Piles Signaux électriques, etc. Téléphones domestiques remplaçant avantageusement les Porte-Voix ordinaires pour appartements, usines, châteaux etc. Téléphones « Ader » et autres adoptés par l'Adm. des Postes et Télégraphes, dans les Réseaux de l'Etat. Cables pour Lumière électrique etc.

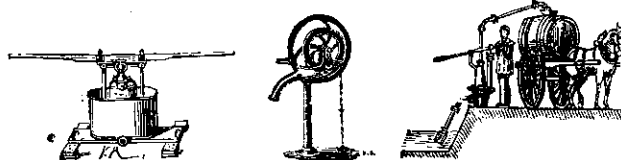
POMPES SANS CLAPETS

A pistons et à courant continu (Brevet Baillet et Audemar), remplaçant avec avantage les pompes rotatives, centrifuges, etc.

5 Médailles aux Expositions
PARIS 1878 et 1889



POMPES POUR Puits de toutes profondeurs, pompes à chapelets, puits instantanés, etc.



POMPES

Épuisements, Service des Chantiers, Nettoyage des Chaudières, Pompes à Incendie.

Systèmes à visite instantanée

AUDEMAR-GUYON

CONSTRUCTEUR

à DOLE (Jura).

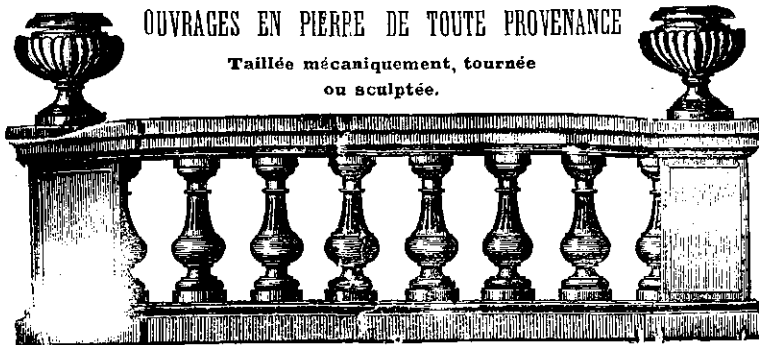
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée ou sculptée.



ENVOI FRANCO DE L'ALBUM

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Miroiterie, Sculpture, Décoration, Meubles d'art

FLACHAT, COCHET & C^{IE}
LYON

10-11, quai de la Guillotière, et 4, rue Dunoir

PRODUITS SPÉCIAUX POUR VITRAGES
Glaces et Verres à Vitres, Glaces brutes de 12" et Verres à reliefs de 5" à 6" d'épaisseur, Dalles brutes et Dalles quadrillées pour Larmiers et Planchers lumineux, Tuiles en Verre, etc., etc.

FAIENCES DÉCORATIVES
Pour revêtements de Vestibules, Salles de Bains, Cheminées, Calorifères, etc., etc.
DORURE POUR MEUBLES & BATIMENTS

VILLA MÉDICALE

de Meyzieu (Isère), près Lyon

RECOMMANDÉE POUR LES TRAITEMENTS DES
Maladies nerveuses, paralysies diverses
affections chroniques

La villa est divisée en deux corps de bâtiments avec services distincts, l'un pour les messieurs, l'autre pour les dames et les demoiselles. — Jeux divers, bibliothèque, chapelle.

HYDROTHERAPIE — ÉLECTRICITÉ MÉDICALE COMPLÈTE

Pour les renseignements, s'adresser au régisseur de l'établissement, à MEYZIEU (Isère), ou au cabinet du Dr COURJON, directeur, à LYON rue de la Barre, 14, lundi mercredi et samedi, de 3 à 5 heures.

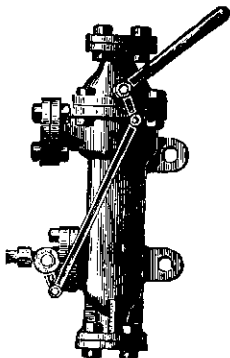
KÖRTING FRÈRES

41 MÉDAILLES EN OR, VERNEIL & ARGENT

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, BREVETÉS S. G. D. G.

BUREAUX ET ATELIERS : 20, RUE DE LA CHAPELLE, 20, PARIS

41 MÉDAILLES EN OR, VERNEIL & ARGENT



APPAREILS A JET - PULSOMÈTRES - INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE VENTILATION - FABRIQUE DE MOTEURS A GAZ

INJECTEURS UNIVERSELS, système Körtling, pour alimenter les chaudières fixes locomotives et locomotives, avec de l'eau froide ou chaude, jusqu'à 70° centigrades; aspiration jusqu'à 7 "/>; pas de tâtonnements ni réglage pour la mise en marche.

RECHAUFFEURS D'EAU D'ALIMENTATION avec la vapeur d'échappement (10 à 15 0/0, d'économie).

VENTILATEURS de cheminées, pour chaudières marines et autres, amélioration du tirage et grande économie de combustible.

VENTILATEURS pour séchoirs, mines, encolleuses, etc.

ELEVATEURS à jet de vapeur, pour élever des liquides acides ou non.

POMPES A INCENDIE, VIDE-CALES, ELEVATEURS DE CIRCULATION, pour léviathans et pour cuiviers de blanchisserie.

ELEVATEURS à jet d'eau, fonctionnant avec la pression de l'eau des villes.

PULSOMÈTRES, système Körtling, économie de 40 0/0 de vapeur, rendement et dépense de vapeur garantis.

ASPIRATEURS, COMPRISEURS D'AIR, Barboteurs, Souffleurs sous grilles.

CONDENSEURS à jet d'eau, pour machines à vapeur de toutes grandeurs; augmentation de force jusqu'à 45 0/0 et, par suite, grande économie de combustible.

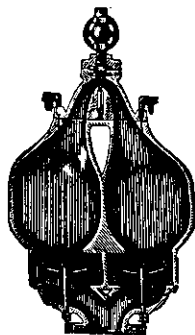
PURGEURS AUTOMATIQUES d'eau de condensation pour conduites de vapeur.

SPECIALITE DE ROBINETS pour eau et vapeur.

GRAISSEURS, système Porote, avec graisse solide. Propreté économique.

AMIANTE en fenilles, fils, cordes, pour joints à vapeur.

POMPES A BRAS et **APPAREILS HYDRAULIQUES**.



ENTREPRISE A FORFAIT D'INSTALLATION COMPLÈTE DE CHAUFFAGES ET DE SÈCHAGES A L'AIDE DE NOS CORPS DE CHAUFFAGES A AILETTES

ELEMENTS A AILETTES OBLIQUES, Meilleure utilisation de la surface de chauffe. Rendement supérieur à celui des éléments à ailettes droites.

TUYAUX A AILETTES GRANDES ET SERRÉES développant une surface de chauffe énorme. Prix très bon marché du mètre carré de surface de chauffe, depuis 8 francs.

Tous nos Appareils
sont donnés à l'essai. — Prospectus
et Références gratuits et franco
sur Demande



Nous fournissons gratuitement
les Plans et Devis de Chauffages de
tous systèmes

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE COUVERTURES EN BATIMENT

ANCIENNE MAISON BERTHELIER ONCLE

J. VERCHÈRE

SUCCESSION

ARDOISES DE TOUTES
PROVENANCES

TUILES VERNIES
ET AUTRES

15, rue Juiverie, Près la Gare Saint-Paul.
LYON

A LOUER DE SUITE

CARRIÈRE de PIERRES

En pleine exploitation située à 35 kil. de Lyon,
à proximité de la voie ferrée, avec embranchement.
Bonnes conditions. S'adresser Agence Fournier,
n° 8370.

Le Progrès Agricole et Viticole

ORGANE DES CULTIVATEURS ET VIGNERONS

Parait tous les Dimanches

Abonnements d'essai pour 4 mois 75 c.

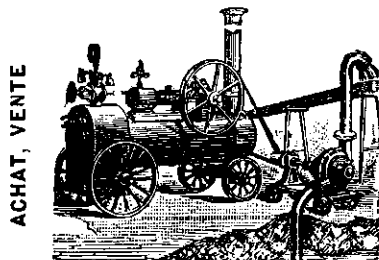
ADRESSER LES DEMANDES

à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole
à VILLEFRANCHE (Rhône)

BIBLIOTHÈQUE DU PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE
PUBLICATIONS NOUVELLES
Le greffage pratique de la vigne, guide du greffeur,
indiquant la manière d'opérer toutes les principales greffes, la
mise en pépinières, etc., avec nombreuses gravures, par V. VER-
MOREL. Prix: 1.50 franco. 1 fr. 65
Agenda viticole pour 1890, élégante brochure, format et
reliure portefeuille, comprenant de nombreux tableaux et ren-
seignements pratiques à l'usage des viticulteurs. — Prix: 2 fr. 50;
franç. 2 fr. 75
Adresser les demandes accompagnées d'un mandat ou timbres-poste
à M. le Directeur du Progrès Agricole et Viticole,
à VILLEFRANCHE (Rhône).

MATÉRIEL DISPONIBLE

LOCOMOTIVES ET WAGONS, A DIVERSES VOIES
LOCOMOTIVES, DE 2 A 30 CHEVAUX



ACHAT, VENTE

LOCATION

Pompes Letestu, Dumont et autres.
Grues roulantes, pivotantes, fixes et à vapeur.
Machines fixes, avec ou sans condensation.
Treuils fixes et roulants.
Chaudières Tubulaires, à foyer int. et à bouilleurs
Wagons et Matériel Décauville.
Rails vignoble fer et acier.

ENVOI SUR DEMANDE DE CROQUIS ET AUTOGRAPHES

J. ROHMER, 52, cours Perrache, LYON

VITRAUX D'ART

Maison PAULIN CAMPAGNE

Fondée en 1847, la plus ancienne de Lyon,

10, rue Saint-Pierre-le-Vieux
près de l'Archevêché

Médailles de Bronze à Annecy,
d'Argent à Lyon et de Bronze à Bordeaux
Celle dernière spécialement décernée pour les vitraux d'appartements



ÉCLAIRAGE PUBLIC

DES COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ

MAISON SPÉCIALE

Tailleur sur demande, éclairage par

le gaz et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Villette).

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS
GENRES
Pour la Ville et le Dehors

Maison GUITTA Fils

FATOU-GUITTA Succ^r

Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL

Verres du Nord, Verres de Couleurs
Tuiles en Verre, Dalles pour sous sol, Verres
striés et losanges de Saint-Gobain
Verres anglais et Vitraux d'appartement

AVIS

LE CABINET DE RHABILLAGE

De feu M. VACHON, est toujours

53, quai Pierre-Scize, 53

Continué par M^{me} veuve VACHON et les opéra-
tions faites par M. B. JANIN, élève et successeur
de M. VACHON.

Les meilleurs soins seront comme par le passé
donnés à la clientèle.

PIANOS
HARMONIUMS

SPECIALITÉ DE
TRANSPORTEURS
Faisant jusqu'à
13 demi-tons

ACCORDS
EN VILLE
A 2 Francs

Vente comptant 2 cordes 400 fr.
— 3 cordes 500 fr.

LOCATION-VENTE
Par mois, depuis 15 fr.

LOCATION AU MOIS
5. 6. 7. 8. 9. 10 fr.
11. 12. 13. 14. 15 f.

RONZEAU
Gde rue Guillotière
16

GRANDES TUILERIES MÉCANIQUES

PERRUSSON PÈRE & FILS & MARIUS DESFONTAINES*Tuiles, Briques et tous Produits céramiques*

PLATRES DE BOURGOGNE

CARRELAGES MOSAIQUES EN GRÈS VITRIFIÉ

DÉPOT GÉNÉRAL DE LYON

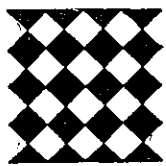
85 quai de Pierre-Scize, 85

MANUFACTURE DE CARRELAGES MOSAÏQUE

DE TRAVAUX DE CEMENTS

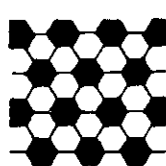
ET CARRELAGES DE TOUS GENRES

DALLAGES

**C. PONCET**60, Quai Pierre-Scize, 60
LYON

91, rue d'Annonay, SAINT-ÉTIENNE

ORNEMENTS

**ADJUDICATION**

Construction d'une École de filles

COMMUNE DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Le public est prévenu qu'il sera procédé le dimanche 7 septembre 1890, à 3 heures du soir, en la mairie de Saint-Gengoux-le-National, par-devant le Maire de cette commune assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal, à l'adjudication publique, au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de constructions d'une école de filles. Le montant du devis, dressé par M. Boiret, architecte à Mâcon, s'élève à la somme de 45.569 fr. 82. On pourra prendre connaissance du projet et du cahier des charges à la mairie de Saint-Gengoux-le-National,

Saint-Gengoux-le-National, le 17 août 1890.

Le Maire,
DELORME.**LIBRAIRIE EUGÈNE BIGOT**

22, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris

Dictionnaire d'Art Ornemental

PAR MÉCHIN

Détails et Ensembles d'architecture, de sculpture de décoration, se classant par ordre alphabétique et par styles. Très facile à consulter.

120 planches par année

Une livraison de 10 planches par mois. — Prix de l'abonnement annuel : 17 fr.

LA PRESERVATRICE

FONDÉE EN 1861

La plus Ancienne Société d'Assurance

CONTRE LES ACCIDENTS

DIRECTEUR-FONDATEUR HIPPOLYTE MARESTAING

Au 31 Décembre 1888, 364.500 Sinistres réglés

Indemnités payées VINGT-QUATRE Millions

SIÈGE SOCIAL EN SON HÔTEL A PARIS
8, rue Louis-le-Grand, 8

S'adresser à M. SCRIBE agent à LYON
4, rue de la Bourse.

LA FRATERNELLE PARISIENNE

FONDÉE EN 1837

SOCIÉTÉ D'ASSURANCES MUTUELLES

CONTRE

l'Incendie, l'Explosion et le Chômage

Valeurs assurées : UN MILLIARD 600 MILLIONS

Garantie générale et réserves : 4 MILLIONS

AGENCE GÉNÉRALE DE LYON

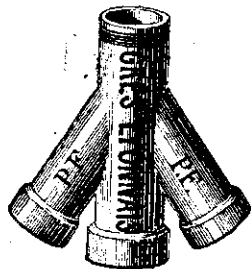
2, rue du Bât-d'Argent, 2

GRÈS LYONNAIS

FABRICATION SPÉCIALE DE

TUYAUX EN GRÈS VITRIFIÉ

POUR

Conduites d'Eau et d'Acide, Egouts, Colonnes de Fosses

MARQUE DÉPOSÉE



MARQUE DÉPOSÉE

PROST FRÈRES

16, quai de Bondy. — LYON

Usine à la TOUR-DE-SALVAGNY (Rhône). — Dépôt à SAINT-ÉTIENNE, rue de Roanne (Loire)

CHEMIN DE FER PORTATIF

Système **Jules WEITZ**, Breveté s. g. d. g.
 Pour Travaux publics
 MINES, PLANTATIONS
 WAGONS PERFECTIONNÉS



Exposition Universelle de 1889: 2 Médailles d'Or

**MATÉRIEL
MATÉRIAUX**
pour
Entrepreneurs

VENTE - LOCATION
avec
Faculté d'achat

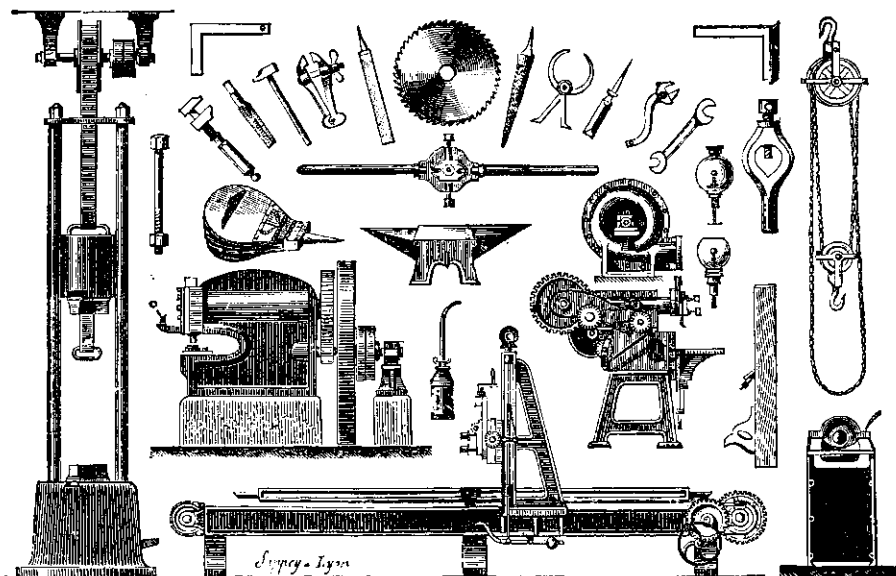
JULES WEITZ
Constructeur
Cours du Midi, 17
LYON

LA BOURSE LYONNAISE

JOURNAL FINANCIER HEBDOMADAIRE

Bureaux : rue Centrale, 27, LYON

CORCELLET, BERNARD & C^{ie} — LYON



CORCELLET, BERNARD & C^{ie} — LYON

Compagnie des Grès français de Pouilly-sur-Saône

TUYAUX
EN
GRÈS

VERNISSÉS INALTÉRABLES

Résistant aux plus hautes Pressions et aux Acides, pour Conduites d'eau et d'acide, Egouts, Descentes de Cabinets, etc.

FAVRE FRÈRES

SEULS CONCESSIONNAIRES

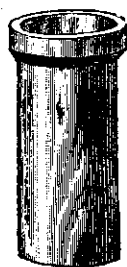
50, 51, 52, quai de Serin

LYON

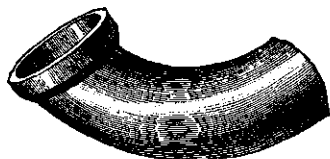
MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle PARIS 1889

La plus haute Récompense accordée aux fabricants français et étrangers dans cette industrie

Envoi sur Demande du Catalogue illustré

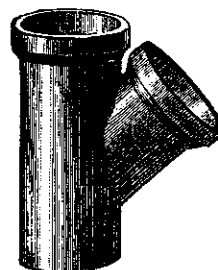


TUYAU

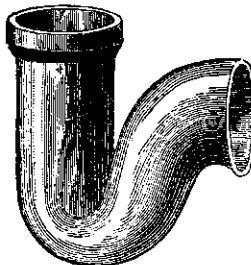


COUDE

CULOtte SIMPLE



SIPHON



PAPERS PEINTS

GRAND DÉTAIL DE PAPIERS PEINTS

MAISON + P. MARTIN

LYON. — Rue de l'Hôtel-de-Ville, 92. — LYON

REPRODUCTION DE TOUS LES GENRES DE DÉCORATIONS

CRETONNES ASSORTIES AUX ÉTOFFES

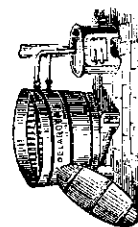
CHOIX CONSIDÉRABLE ET TRÈS VARIÉ DANS TOUS LES PRIX

ENVOI FRANCO DE COLLECTIONS D'ÉCHANTILLONS

PAPERS PEINTS

BAINS-BUANDERIES

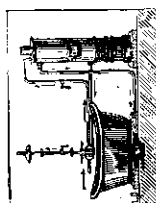
Baignoires. — Chauffe-Bains. — Spécialité
de Chauffe-Bains Parisiens. — Appareils de Lessivage
Système Gaston Bozérian.



ENVOI FRANCO

DE

CATALOGUES



DELAROCHE AINÉ

22, rue Bertrand, PARIS